

PRIX D'ABONNEMENT
 Franco pour la Suisse
 Un an Fr. 18.—
 Six mois » 9.—
 Trois mois » 4.50

Pour l'Étranger:
 Un an Fr. 40.— Six mois Fr. 20.—
 Trois mois » 10.— Un mois » 4.—

On peut s'abonner dans tous les bureaux de poste suisses avec une surtaxe de 20 ct.

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

Paraissant à La Chaux-de-Fonds tous les jours, excepté le Dimanche

LES ABONNEMENTS ET ANNONCES SONT REÇUS A L'IMPRIMERIE COURVOISIER, RUE DU MARCHÉ 1 LA CHAUX-DE-FONDS ET RUE JEANRICHARD 18, AU LOCLE

PRIX DES ANNONCES
 La Chaux-de-Fonds 20 ct. la ligne
 (minimum Fr. 2.—)
 Canton de Neuchâtel et Jura
 Bernois 25 ct. la ligne
 Suisse 30 » »
 Étranger 40 » »
 (minimum 10 lignes)
 Réclames fr. 1.50 la ligne

Régie ex-régionale Annonces suisses S A
 Bienne et succursales

Deux ans après

L'affaire Jules Bloch

II

La Chaux-de-Fonds, le 26 janvier.

Les premières relations du fisc fédéral avec M. Jules Bloch n'eurent rien d'insolite. Elles furent ce qu'elles devaient être et ce qu'elles pouvaient être en raison de la nature même des affaires traitées par l'industriel chaux-de-fonnier. De l'avis unanime des industriels, les organes du fisc se montraient d'ailleurs d'une rare incompétence en ce qui concernait le mécanisme commercial de ces marchés de guerre. La matière étant un peu spéciale, il ne faut pas trop s'en étonner : nous avons été surpris, lors du procès devant la Cour pénale fédérale, de voir qu'un esprit aussi souple et aussi délié que M. Soldati — faute de contact direct avec la réalité — se trompait d'une façon remarquable sur la conduite ordinaire de ces opérations.

Quand le fisc s'en vint trouver M. Jules Bloch pour lui demander de remplir son bordereau d'impôt sur les bénéfices de guerre pour l'année courante, l'industriel lui répondit sans doute, comme il le fit à Lausanne devant la Cour : « Il m'est impossible de vous dire combien j'ai réalisé de bénéfices l'an dernier, ni même si mes opérations se solderont par un gain ou par une perte, parce que ces opérations, échelonnées sur une certaine période et qui d'ailleurs s'enchaînent l'une à l'autre, sont sujettes, par leur nature même, à des risques, à des accidents qui peuvent survenir ou ne pas survenir, à des conditions et à des circonstances imprévisibles sur lesquels je ne serai pas fixé avant d'avoir liquidé l'ensemble de ces opérations. C'est pourquoi je vous propose, tout en vous fournissant toutes les garanties dont je pourrai disposer, de remettre l'établissement de mon bordereau définitif à plus tard, quand je serai moi-même fixé sur mes pertes et mes bénéfices. »

Ce raisonnement, qui est vrai pour n'importe quel fabricant de munitions et pour n'importe quel marché de guerre, l'était surtout pour Jules Bloch, dont les opérations, à première vue, devaient comporter beaucoup plus de risques que celles des usiniers qui se bornaient à exécuter un contrat de munition, à travailler et à livrer une pièce à leur commettant. Jules Bloch ne travaillait pas seul. Il avait, au-dessus de lui, d'importants fournisseurs de guerre qui lui passaient les commandes, et au-dessous, une multitude d'usiniers et de sous-traitants qui les exécutaient. En outre, l'entreprise Jules Bloch recevait le lait et le fournissait à ses usiniers; elle faisait fondre elle-même les déchets. Elle avait donc, à tout instant, un capital énorme engagé dans ses opérations. Quand une fabrication arrivait à son terme, Jules Bloch, pour ne pas arrêter le travail, sollicitait une nouvelle commande. Bien souvent, l'imagine, il dut même commencer l'exécution avant de l'avoir reçue. Tous ses bénéfices antérieurs entraient ainsi dans l'entreprise pour soutenir et financer l'opération suivante. Or, bien des causes diverses pouvaient arrêter brusquement l'entreprise et imposer une liquidation désastreuse. Pour n'en citer qu'une, les Allemands pouvaient réussir une offensive et contraindre les Alliés à accepter une paix germanique. C'était été l'effondrement brusque de toutes les entreprises de Jules Bloch, qui eût nécessairement été entraîné dans le désastre de ses commettants.

A parler franc, j'ai l'impression que l'Office fédéral des contributions a parfaitement tenu compte de cette éventualité, qui ne lui paraissait pas improbable du tout, le jour où, en février 1918, il est venu dire à Jules Bloch : « Maintenant, il s'agit d'en finir. Nous ne pouvons plus nous contenter de promesses. Liquidons la situation, fixons le montant de votre bordereau, et réglons. »

Le fisc comprenait fort bien que si les Alliés étaient battus — et à Berne, on y croyait dur comme du fer — les affaires de Bloch pourraient mal tourner, et c'est sans doute pourquoi il voulait être payé sans plus tarder. Sage prévoyance, à laquelle nous ne trouvons rien à redire.

C'est dans ces circonstances que fut signée, le 21 février 1918 — la date est importante, car nous sommes bien à l'époque où la victoire de l'Allemagne paraissait à beaucoup proche et certaine, en raison de la défection russe — entre l'Office des contributions, représentant la Confédération suisse, et M. Jules Bloch, une convention fixant au chiffre transactionnel de DEUX MILLIONS l'impôt dû par l'industriel chaux-de-fonnier, celui-ci persistant du reste à déclarer — avec mille apparences de raison — que ses affaires n'étaient pas entièrement liquidées et qu'il avait encore des risques importants en cours.

* * *

Ici, il faut ouvrir une parenthèse. Une convention est une convention, et non un simple chiffon de papier.

Elle lie les deux parties qui l'ont signée, et non une seule.

C'est du moins ainsi qu'on l'entend dans le monde des honnêtes gens.

Rien ne forçait le fisc à signer cette convention. S'il avait des doutes sur la sincérité des déclarations de Jules Bloch, rien ne l'empêchait de poursuivre son enquête, et d'user des redoutables moyens d'investigation que lui confère la loi. Ce n'était pas seulement son droit, mais encore son devoir.

Soit qu'à ce moment-là il eut confiance en Jules Bloch, soit qu'il fut pressé par la fameuse hypothèse de la prochaine entrée des Prussiens à Paris, M. Blau, chef de l'Office fédéral des contributions, n'a pas cru devoir user de ses pouvoirs d'enquête. Il a signé la convention, et ce faisant, il n'a pas seulement engagé sa parole, mais bien celle de la Confédération — à laquelle nous avons tous le droit de tenir.

Plus tard, pour déchirer cette convention, il a fallu arguer le dol. Il a fallu, sur des présomptions fragiles, mettre deux hommes en prison, au secret, comme les pires criminels, et échauffer péniblement cette accusation de corruption de fonctionnaire à laquelle, chez nous, personne n'a jamais cru, et à laquelle on croit aujourd'hui moins que jamais.

Pour l'étayer, cette accusation, on n'a pu prouver qu'une chose : un service d'argent rendu par Jules Bloch à Julien Junod, son ami et son ancien camarade d'école. Mais, s'il fallait incriminer ou soupçonner tous ceux qui ont été l'objet de libéralités de la part de M. Jules Bloch, s'il fallait, dans chacune de ces libéralités, voir un dessein de corruption, un achat de conscience, on pourrait accuser Jules Bloch, avec mille apparences de raison, d'avoir voulu se créer un petit royaume dans le Jura ! Je me suis laissé dire qu'il y a, dans la comptabilité particulière de M. Bloch que le Conseil fédéral a eue sous les yeux, plus de deux millions de libéralités, et près de trois millions de cautionnements plus ou moins périlleux ! Pouvait-on considérer un don de quelques milliers de francs à un fonctionnaire qui était en même temps un ami d'enfance comme un indice suffisant pour mettre en prison, au secret — Jules Bloch et Julien Junod détiennent, après Bertoni, le record de la durée du secret dans les prisons helvétiques, depuis la Révolution française et la chute de l'ancien régime ! — deux hommes dont l'honneur était intact, et dont l'un passait à juste titre, dans une partie du pays, pour un bienfaiteur public ?

On le savait parbleu bien, à l'Office fédéral des contributions, que Jules Bloch avait la main large, puisque l'un des fonctionnaires de cet office — le même qui organisait, dans l'ombre, le complot contre Jules Bloch — profita d'une de ses visites à l'industriel chaux-de-fonnier pour opérer, au profit d'une vague œuvre de charité, un tapage discret.

* * *

C'est ici que l'affaire commence à devenir curieuse.

La convention signée, Jules Bloch n'entend plus parler de rien. Cependant, à l'Office fédéral des contributions, on a conçu des doutes sur le chiffre réel des bénéfices de l'industriel chaux-de-fonnier. Comment ces doutes lui sont-ils venus ? Qui les lui a inspirés ? L'instruction du procès est muette sur ce point. Je ne sais pas qui mit l'Office sur la piste de guerre, ou plutôt je m'en doute bien un peu, mais je ne fais pas ici le procès des tiers intervenus clandestinement dans cette affaire.

Nous ne verrions du reste rien d'anormal à ce que l'Office eût prêté une oreille complaisante à ces propos. Le fisc a été créé, après tout, pour se renseigner sur les capacités des contribuables et pour faire rendre gorge aux récalcitrants, par tous les moyens honnêtes et prévus par la loi. Mais seulement par ces moyens-là.

Encore que M. Jules Bloch fût au bénéfice d'une convention parfaitement régulière, j'aurais compris qu'on cherchât à reprendre la conversation avec lui. Je suis certain que si l'on était allé le trouver, en automne 1918, et que si on lui eût tenu ce langage : « Cher Monsieur, les affaires des Alliés — qui étaient un peu, indirectement, les vôtres — ont mieux tourné que nous ne pensions au moment où nous avons conclu notre transaction. Vous avez touché, ou vous allez toucher, tout ce qui vous est dû, les risques défavorables que couraient vos entreprises ont été heureusement écartés, et nous en concluons que vous êtes un peu plus riche que vous ne l'espérez. Etes-vous disposé à en tenir compte pour revoir votre bordereau de contribution ? » — je suis persuadé, dis-je, que si l'on eût tenu ce langage à M. Jules Bloch, au lieu de l'emprisonner et de mettre le séquestre sur sa fortune, non seulement on eût obtenu de lui une somme qui, avec les intérêts, eût été supérieure à ce que la Confédération touche aujourd'hui, mais on n'eût point, par l'administration négligente ou incapable de la fortune de M. Bloch, déprécié si gravement son portefeuille et causé ainsi un dommage grave et durable à de multiples industries suisses.

Les mesures que l'on a prises envers Jules Bloch sont une exception — et nous osons dire une exception honteuse, car nous allons le prou-

ver — dans notre histoire fiscale. Beaucoup de gens ont gagné de l'argent pendant la guerre, beaucoup de trafiquants se sont enrichis, non pas toujours en fournissant du travail à nos ouvriers, mais souvent en spéculant sur le nécessaire des pauvres gens, beaucoup de contribuables ont été en difficultés avec le fisc, d'autres, comme la « Metallum », n'ont jamais rien payé parce qu'on ne leur a rien demandé, et d'autres doivent encore aujourd'hui des millions, mais personne n'a été brusquement arraché à sa famille, personne n'a été mis au secret, personne n'a été filé et traqué, durant des semaines, comme un malfaiteur, personne n'a été, dirais-je, condamné et déshonoré pour cause fiscale, si l'opinion publique n'avait depuis longtemps jugé en appel ce procès extraordinaire et rectifié le jugement.

Les mesures que l'on a appliquées à Jules Bloch, ce ne sont pas celles que l'on prend pour amener à composition un contribuable récalcitrant. Ce sont celles que l'on prend, dans les pays où les garanties individuelles sont inexistantes ou abolies, pour écraser un homme et pour l'abattre physiquement et moralement.

Pourquoi ?

P.-H. CATTIN.

Une cause peu connue d'incendies

Il est presque toujours impossible, après un incendie, de déterminer qu'elle a été au juste la cause du sinistre, parce que le feu détruit tout et qu'il ne reste aucune base sérieuse d'appréciation. La chose est particulièrement fréquente pour les incendies de forêts qui se reproduisent tous les étés, ravagent d'énormes étendues couvertes de bois, et provoquent des pertes incalculables.

Lorsque, près de la forêt incendiée passe une ligne de chemin de fer, on accuse les flammèches qui sortent de la cheminée des locomotives ; dans le cas contraire, ce sont les imprudences des fumeurs qu'on met en avant ; quand il s'agit d'incendies de meules, de granges, on va jusqu'à incriminer de malveillance des inconnus qui auraient voulu se venger par ce moyen de quelque mauvaise volonté des propriétaires.

Or, à la vérité, la malveillance existe, les imprudences aussi, mais en nombre relativement minime ; peu de gens risquent d'être aperçus en train de mettre le feu volontairement ; et les restes d'une cigarette jetée à terre ne peuvent provoquer un incendie que par un malheureux concours de circonstances exceptionnel. M. L. Péjois, qui fut longtemps commissaire de police à Givors, a pu s'en assurer au cours des constatations nombreuses que ses fonctions l'ont amené à faire.

Il est, par contre, une cause toute naturelle qu'on oublie trop souvent d'invoquer et sur laquelle M. Péjois veut attirer l'attention.

Les morceaux de verre, tessons de bouteille qu'on jette négligemment sur le sol peuvent, dans certains cas, agir comme de véritables loupes et concentrer les rayons du soleil. Si des matières inflammables se trouvent au foyer de cette sorte de lentille, elles prendront feu sitôt que le soleil luira. Il n'en faut pas plus pour provoquer un incendie. Le fait s'est produit déjà avec une carafe d'eau placée sur le trajet de rayons solaires ; il s'est produit dans le cabinet de M. Péjois avec un « bouillon » (défaut du verre en forme de bulle) d'une vitre de la fenêtre. C'est, d'ailleurs, cet accident qui éveilla l'attention du commissaire de police sur les méfaits possibles du soleil.

Dans la matinée du 20 au 21 décembre 1906, M. Péjois était occupé à compiler des dossiers lorsqu'une légère fumée attira son attention ; elle provenait d'une paire de gants fourrés placés sur la table. Les ayant pris, il constata que le pouce était percé d'un trou produit par une brûlure. Ayant replacé les gants au même endroit, le même fait se reproduisit, ceux-ci s'enflammèrent. La chose a été constatée par plusieurs témoins, et la cause découverte dans un « bouillon » d'une vitre de la fenêtre. Un tailleur a, de la même façon, perdu une pièce d'étoffe exposée à sa vitrine.

Mis en éveil par ces faits, M. Péjois a renouvelé les expériences sous diverses formes, et il est arrivé à se convaincre qu'un certain nombre d'incendies, à cause inexplicable, pouvaient bien avoir été allumés de façon accidentelle.

Il ne s'agit pas de rendre le soleil responsable de tous les sinistres dont la cause ne peut être découverte, mais il est indispensable d'interdire le jet de morceaux de verre n'importe où ; de recommander aux gardes, aux cultivateurs d'enfourer dans le sol tous les débris vitreux qu'ils aperçoivent à faire remplacer tous leurs carreaux qui contiennent des « bouillons ». Ces mesures auraient pour résultat de faire diminuer le nombre des incendies sans cause apparente.

Le „Naval Holiday“

Le correspondant du « Moniteur de la Flotte » fait remarquer qu'une campagne très vive se dessine en Angleterre en faveur sinon du désarmement, du moins du « Naval Holiday », solution qui recevrait l'agrément du Japon et des États-Unis.

La politique de construction navale intensive dans laquelle l'Amérique s'était lancée devait fatalement la conduire à entamer des conversations avec l'Angleterre. Dans notre monde économique troublé, on comprenait mal que les principales puissances maritimes engageassent une nouvelle course aux armements, encore plus folle que celle dans laquelle elles s'étaient laissées entraîner en 1914, et l'on s'étonnait surtout de constater que le signal de la lutte eût été donné par la nation qui, justement, s'était montrée la plus hostile au principe des armements. Il est facile de comprendre la portée de cette observation en examinant le programme naval américain et en le comparant à celui des autres nations.

Ce programme comporte la construction de cinq cuirassés de la classe « Tennessee », en achèvement ou en construction. L'un d'eux, le « California », est prévu pour faire des essais au cours de l'hiver. La flotte des dreadnoughts américains comprendra alors dix-neuf unités, dont onze armées de super-calibres. Lorsque ces cinq dreadnoughts auront été construits, une nouvelle tranche, dont la construction a été autorisée par le Congrès, ne tardera pas à les suivre. Cette tranche comprend six cuirassés : « Indiana, Massachusetts, Montana, North-Carolina, Iowa, South-Dakota ». Les caractéristiques de ces navires seront les suivantes : déplacement, 43,200 tonnes ; vitesse, 23 noeuds ; armement, 12 canons de 406 m/m, 16 de 152 m/m, 2 tubes lance-torpilles sous-marins de 533 m/m.

L'Amérique veut assurer son indépendance et sa sécurité menacées par l'hégémonie navale de l'Angleterre et par les plans du Japon.

En ce qui concerne cette puissance, son programme, quoique loin de répondre à celui de l'Amérique, constitue cependant un effort très remarquable qui se poursuit par l'embauchage de 5,000 nouveaux ouvriers au port de Kuré. La grande puissance d'Extrême Orient possède déjà 5 cuirassés et 4 croiseurs de bataille postérieurs à 1911, qui sont des unités absolument modernes. Or, les mises en chantier comportent l'achèvement de 4 cuirassés et de 4 croiseurs de bataille. Du côté des cuirassés : le « Nagato », le « Mutsu », qui vient d'être mis en chantier à Nagasaki et le « Kaga » qui déplacera de 32 à 40,000 tonnes, dont la vitesse sera de 23 noeuds, l'armement de 8 canons de 406 m/m, 20 de 152 m/m et 8 tubes lance-torpilles sous-marins de 533 m/m. Du côté des croiseurs de bataille, le « Amagi », le « Akagi », le « Atago », le « Ataka », qui déplaceront 40,000 tonnes et dont les aciéries de Muroran construisent dès maintenant les pièces de 406 m/m.

Les projets de la Grande-Bretagne sont, pour le moment, nuls ou à peu près nuls, puisqu'elle se propose seulement d'achever le magnifique croiseur de bataille « Hood », de 44,000 tonnes de déplacement, 31 noeuds de vitesse, etc. Elle a cargué ses voiles. Mais la marge de supériorité de la flotte britannique est actuellement considérable, puisqu'elle possède 15 superdreadnoughts, 13 dreadnoughts, 7 croiseurs de bataille, contre 10 superdreadnoughts, 8 dreadnoughts américains, soit 35 unités cuirassées anglaises contre 18 américaines.

Mais à l'achèvement du programme des États-Unis, ceux-ci pourront opposer 29 cuirassés et 6 croiseurs de bataille aux 28 cuirassés et 8 croiseurs de bataille anglais, dont la puissance individuelle sera inférieure à celle des navires américains. Le poids de la bordée de ces derniers sera de 255,000 kilos, contre 193,000 environ pour les navires anglais. Déjà les effectifs navals américains atteignent, officiers compris, 160,000 hommes, tandis que ceux de la Grande-Bretagne ne dépassent pas 123,000.

L'Amérique, malgré ses efforts, doit se rendre compte que l'Angleterre ne se laissera pas arracher facilement le sceptre des mers. Celle-ci possède une incontestable supériorité au sujet du personnel et de l'expérience technique des états-majors. C'est pourquoi l'Amérique, sentant qu'une politique de construction navale active aggraverait les difficultés financières de l'Angleterre, accepterait le « Naval Holiday », c'est-à-dire, en bon français, de rester sur ses positions et de ne plus construire de navires jusqu'à nouvel ordre. L'Amérique entend sans doute que ce soit après l'achèvement de son programme, qui, nous le savons, la mettra dans une position supérieure à celle de la Grande-Bretagne au point de vue du matériel. Cependant, l'alliance des flottes anglaise et japonaise assurera à ces deux alliés la supériorité navale. L'Amirauté britannique peut donc ouvrir sans trop d'appréhension des négociations avec les États-Unis. Nous souhaitons qu'elles aboutissent, afin de faire cesser cette incertitude qui pèse sur les destinées navales du monde.

R. LA BRUYÈRE.

Pagéol

Energique antiseptique urinaire



L'OPINION MEDICALE

« Nous pouvons conclure de nos observations que le praticien doit employer le Pagéol dans toutes les manifestations des voies urinaires et spécialement dans les douleurs, où il obtiendra toujours et à bref délai le maximum d'effets »

D^r LE PENOU, de la Faculté de Médecine de Paris.

Laboratoires de l'Urodonal, 2, rue de Valenciennes, Paris.

VAMIANINE : Avarie, Maladies de la peau
produit scientifique

Pagéol: la boîte fr. 8.50, la demi-boîte, fr. 5. Vamianine: le flac. fr. 7.25

Agent général pour la Suisse: M. E. BACHASSE, 11, rue de la Navigation, Genève.

Prière d'exiger, en Suisse, sur chaque flacon et boîte, l'étiquette portant la marque déposée: Homme aux Tenailles.

GYRALDOSE

pour les soins intimes de la femme

Exigez la nouvelle forme en comprimés, très rationnelle et très pratique.

L'antiseptique que toute femme doit avoir sur sa table de toilette.



Comme une fleur, par la GYRALDOSE

L'OPINION MEDICALE :

« La Gyraldose, dont la réputation mondiale s'accroît tous les jours, ne saurait vraiment, on en conviendra, trouver de rivale dans tout ce qui existe et a été préconisé jusqu'ici; il est en effet impossible de rencontrer une association à la fois aussi complète et aussi judicieuse de tout ce qui était aussi nécessaire. »

D^r DAURE, de la Faculté de Médecine de Bordeaux.

Etabl. Chatelet, 2, Valenciennes, Paris, et ph^{ies}.

Savon Gyraldose

La boîte, fr. 6.— La demi-boîte, fr. 3.75

BANQUE FEDERALE S.A.

(Fondée en 1868)

LA CHAUX-DE-FONDS

EMISSION

Bons de Caisse 6^o/₁₀, IV^{me} Série, de la Confédération Suisse

Ces bons sont émis en coupures au porteur de Fr. 100.—, 500.—, 1000.—, 5000.— et 10.000.— munies de coupons semestriels aux 5 Mars-5 Septembre.

Ils sont remboursables au pair au choix du souscripteur, le 5 Septembre 1923 ou le 5 Septembre 1925.

Prix de vente :

100 % pour les 2 Catégories
Jouissance 5 Mars 1921

CONVERSION

Les porteurs d'Obligations 4 1/2^o/₁₀, IV^{me} Emprunt Fédéral de Mobilisation 1916, arrivant à échéance le 15 Février 1921 ont la faculté de convertir leurs titres au pair en Bons de Caisse 6^o/₁₀ 1921, IV^{me} Série, à 2 1/2 ans et 4 1/2 ans. Bonification des intérêts 6^o/₁₀ dès le 5 Janvier 1921.

Les porteurs effectuant cette conversion recevront, en espèces, une suite de conversion de Fr. 2.75 pour Fr. 100.— de capital nominal. Les Obligations présentées à la conversion, devront être munies du coupon au 15 Février 1921.

Nous recevons SANS FRAIS les souscriptions et les demandes de conversion jusqu'au

5 FÉVRIER 1921 inclusivement.

DANSE

M. E. WUILLEUMIER organise un

COURS DE DANSE pour DEBUTANTS
DANSES USUELLES et MODERNES

Prix exceptionnel — Facilités de paiement

S'adresser, le soir de 6 à 8 heures, rue de l'Etoile 3, au 1er étage

Délai d'inscription : 31 Janvier. 1148

Commune de La Chaux-de-Fonds

La Direction des Travaux Publics se permet de rappeler aux ménagères que les déchets de cuisines sont toujours recueillis pour être remis à la Porcherie de l'Orphelinat Communal. A cet effet, il est recommandé de mettre ces déchets dans des récipients spéciaux ou simplement dans un papier qui sera déposé devant la maison à l'heure habituelle du passage du char à balayures. 1003

DIRECTION des TRAVAUX PUBLICS.

Ménagères, pensez au bien-être de vos époux et de vos enfants et employez exclusivement dans votre ménage le Café de Malt Kneipp Kathreiner

On cherche bonne 1174

Sommelière

sachant bien son service. Entrée pour le 1er février. S'ad. au bur. de l'Impartial.

CONFEDERATION SUISSE

EMISSION

Bons de Caisse 6^o de la Confédération suisse

IV^o Série, de l'année 1921, à 2 ans 1/2 et 4 ans 1/2

destinés

à la conversion du IV^o Emprunt fédéral de mobilisation 4 1/2^o/₁₀ de Fr. 100.000.000 de 1916 à l'échéance du 15 février 1921, et à la consolidation partielle de la dette flottante de la Confédération

Prix d'émission: au pair pour les ventes contre espèces et pour les conversions.

Titres au porteur: à fr. 100.—, 500.—, 1000.—, 5000.— et 10.000.—

Conversions: En cas de conversion les intérêts seront bonifiés à 6 %, dès le 5 janvier 1921.

Domiciles de vente et de conversion: Toutes les Succursales et Agences de la Banque Nationale Suisse, ainsi que toutes les banques, maisons de banque et caisses d'épargne de la Suisse, auprès desquelles les prospectus et bulletins de souscription et de conversion sont obtenables.

Le Département fédéral des finances se réserve le droit de cesser les ventes contre espèces avant le 5 février, s'il estime qu'elles ont atteint un chiffre suffisant pour le but indiqué. Dans ce cas un communiqué paraîtra dans la presse.

Ces Bons de caisse de la IV^o Série seront acceptés par la Confédération, en tout temps, au pair, plus intérêts courus, en paiement des impôts de guerre et des impôts sur les bénéfices de guerre. JH-5123-B 1008

Berne, le 18 janvier 1921.

Le Département fédéral des finances:

J. Musy.

Assurances
INCENDIE - CHOMAGE
VOL AVEC EFFRACTION

Société Suisse pour
L'ASSURANCE DU MOBILIER

Agent pour La Chaux-de-Fonds:
Henri-Virgile Schmid

Rue de la Serre 20
TÉLÉPHONE 139

Bureau d'Installations Electriques
FR. HEUS
Concessionnaire autorisé
Téléph. 1100. Rue Daniel JeanRichard 13, derrière le Casino
LA CHAUX-DE-FONDS 1172

Timbre électrique sans pile SONORUS

Se raccordant sur courant de lumière alternatif ou continu, tous les voltages. Renseignements, démonstration et devis gratuits. Seul représentant pour les districts de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

REGISTRES, petits ou grands. Librairie COURVOISIER

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL

LE CONSEIL DU COEUR

PAR M. DESCHAMPS

La faim, la maladie, la gêne sont les hôtes assidus de son foyer, et cependant il est sage et satisfait de son sort. Il n'est pas pour lui au monde de joie comparable à celle qu'il éprouve quand ses petits ont satisfait leur faim ou quand il peut leur donner à tous un vêtement neuf. Il n'abandonnerait pas ses durs devoirs pour la couronne du roi, car il estime qu'il en retire plus de contentement.

Un autre enfin, possède le bien qui fait envie à tous, au souverain comme à l'homme de génie: l'amour.

Et celui qui n'a rien de tout cela se console, en songeant que les saints, les prédicateurs, les sages et les poètes ne cessent de proclamer le néant de la vie et que l'Ecclésiaste dit que tout est vanité.

Il se console en se disant qu'il ne peut pas ne pas avoir de justice dans un monde où des milliards et des milliards d'astres évoluent sans se heurter les uns contre les autres; où chaque fleur a son abeille, chaque oiseau son moucheron; et il se dit qu'il aura son tour, que le plus infortuné aura d'ineffables dédommagements plus tard, parce que la justice l'exige.

Pierre ne se lassait pas de regarder la surnaturelle féerie qui se déroulait au-dessus de sa tête.

Il était un fervent amoureux des belles nuits.

Il ne s'était jamais endormi, au temps où il était professeur, sans s'accouder à la fenêtre de l'observatoire que formait sa chambre sur la crête du rempart de Langres. Quelquefois il s'était attardé longuement, goûtant une surhumaine douceur à se pénétrer du grand calme léthargique qui régnait dans l'étendue.

Derrière lui, la ville se taisait, endormie dans un sommeil de tombeau. Peu animée le jour elle était, la nuit, inerte et sans une palpitation. Le roulement lointain et sourd d'un train dans la vallée, le sifflement bref d'une locomotive, fournissaient les seules preuves que la vie n'était pas totalement anéantie autour de lui, mais seulement figée, engourdie dans une rigide catalepsie.

Il s'était senti là traversé par des émotions qu'aucune autre contemplation que celle des cieux, faite pour les poètes, les solitaires et les amoureux n'avait été capable de lui donner. Il avait eu souvent l'impression, en regardant le fourmillement des étoiles, la suave ascension de la chaste lune dans l'espace, d'être pénétré par quelque chose de très fluide, d'éthéré, d'éperdu pur, l'impression d'avoir des ailes, de ne plus être retenu à la matière par des chaînes solides, mais d'être affranchi des lois de la pesanteur, de pouvoir voguer de sphère en sphère et de sentir en soi un pur esprit.

La nuit avait toujours été pour lui une source de limpide fraîcheur, de régénération et de purification morale, de reprise de possession de soi-même. Il en aimait les rumeurs et les silences, les splendeurs et les obscurités, les recueils, quand elle était placide, et les fracas quand les ténèbres épaissies qui l'obscurcissaient étaient déchirées et mises en lambeaux par de foudroyants éclairs.

Il connaissait les plus belles pages qu'elle avait

inspirées aux poètes et aux écrivains, depuis Musset jusqu'à Samain et Verlaine, en passant par Victor Hugo et Guy de Maupassant.

Il connaissait les hymnes que lui avait dédiés César Franck, Félicien David, et tant d'autres musiciens. Il préférait à toutes les sonates de Beethoven celle qu'on a appelée la « sonate au clair de lune » et les Nocturnes de Chopin suspendaient les battements de son cœur.

Il aimait la nuit pour l'inspiration lyrique qu'elle accordait aux poètes, comme pour la protection dont elle couvre les amoureux attendris; pour les mystères qu'elle fait naître comme pour les serments dont elle est le témoin. Il l'aimait aussi pour les drames sinistres, pour les tragédies lugubres qui souillaient la pure lumière du jour et dont elle enveloppe l'horreur avec le voile de ses ténèbres.

Or, jamais il ne l'avait vue encore aussi parée, aussi émouvante, aussi sublime, aussi grandiose!

Jamais il ne l'avait vue dérouler une telle pompe, entourée d'une telle magnificence!

Jamais il n'avait vu un spectacle comparable à celui qui l'émerveillait, qui le jetait dans l'hallucination et dans l'extase.

Il se souvient tout à coup d'un titre qu'il s'était plu à emprunter autrefois à Falstaff, il se souvient qu'il disait autrefois en plaisantant pour exprimer l'admiration que lui inspiraient les beaux soirs: « Je suis le gentilhomme de la nuit, le favori de la lune. »

Ce soir-là il avait l'impression que le ciel était en fête et il était ému et grave.

Un grand recueillement était en lui.

« Mon pauvre gentilhomme de la nuit, se disait-il, en exorbitant ses yeux qu'il ne pouvait rassasier de la colossale féerie, l'éternité te regarde, un beau moment t'échappe et cette solennité céleste t'adresse une muette invitation par la sérénité de sa grâce accueillante et, de là-haut te fait un geste de bienvenue. Qu'il serait doux de mourir après avoir vu une aussi belle chose! »

Depuis le début de la guerre, il avait jeté cent défis audacieux à la mort, mais jamais il n'en avait senti avec autant d'évidence l'occulte menace.

Il avait l'impression que son aile planait, invisible au-dessus de lui, que son regard sans prunelle le fixait, qu'il touchait à un moment décisif bien que nul indice ne lui fit présager autre chose que le calme plat.

Il songea aux précautions qu'il avait cru devoir prendre en d'autres circonstances et qui constituaient une sorte de formalité que tous ses compagnons avaient remplie.

La lettre suprême à sa mère était écrite, soigneusement placée dans son portefeuille, sur sa poitrine.

Elle contenait ses dernières paroles, ses derniers conseils, ses dernières pensées, ses dernières volontés, ses dernières recommandations de courage.

Plusieurs camarades avaient reçu en même temps la mission sacrée de confier cette lettre à la poste pour le cas où... où elle devrait être expédiée.

Pierre était tranquille. Il se raidissait contre l'obsession de ses pressentiments et, tout en fixant les étoiles, sa vie tout entière défilait dans sa pensée, avec ses plus menus événements et ses péripéties, comme se présentent sur l'écran d'un cinématographe les phases successives d'un film.

(A suivre.)

AVIS

Nos abonnés du dehors sont informés que les remboursements seront remis à la poste à la fin de cette semaine. Ceux qui désirent s'éviter les frais de port (20 et 30 ct.) sont priés de verser de suite le montant de leur renouvellement à notre compte de chèques postaux IV B 325.

L'Administration.

Notes d'un passant

Au cours de la Guerre de Cent ans, quand le Français, l'Anglais, le Bourguignon et l'Armagnac se disputaient les lambeaux du plus beau royaume de la Chrétienté, et que les déserteurs de tous ces camps ennemis, courant les campagnes par troupes sous le nom d'« écorcheurs » ou de « grandes compagnies », un fort parti d'aventuriers s'était établi sur les bords de la Loire, non loin de Tours, et de là rançonnait sans merci tout le pays avoisinant.

C'était grande pitié de voir la misère de ce bon peuple de Touraine, mis en coupe réglée par ces dangereux voisins, et forcé de leur abandonner le plus clair de son pauvre avoir. Mais les aventuriers — on les appelait les *Borgos*, du nom d'un de leurs anciens capitaines — s'étaient fortement établis dans un bastion imprenable, et personne n'osait leur résister.

D'un gaillard qui avait servi naguère sous Duguesclin, et qui n'avait pas froid aux yeux, entreprit de les débusquer de leur forteresse et de les chasser du pays. Il rassembla, un peu partout, de courageux compagnons, d'autant plus vaillants qu'ils avaient tout à gagner et rien à perdre dans une semblable aventure, et leur tint ce mâle langage : « Il y a assez longtemps que ceux du bastion rançonnent le pays à leur guise, font bonne chère et amassent des richesses. A chacun son tour de goûter à la joyeuse vie et aux franchises lippées. Je vous propose donc de réunir tous les bons gas des environs, de faire le siège du bastion des *Borgos*, de les cerner de telle façon qu'aucun ne puisse s'échapper, et de leur donner l'assaut dès l'aube naissante ! »

Cette harangue de *Socios* — j'ai oublié de vous dire que ce rude luron s'appelait *Socios* — fut accueillie par des cris de joie et d'enthousiasme.

Dès la brume, les *Socios* entourèrent le bastion des *Borgos* et creusèrent partout des fossés, de façon à empêcher toute sortie nocturne. Puis ils attendirent les événements en chantant des airs guerriers pour maintenir leur courage à la hauteur des circonstances.

Tout alla bien jusqu'à minuit. Mais à cette heure fatidique, un des compagnons, qui jusque-là n'avait pas dit grand-chose, fit cette proposition bizarre :

— L'attente sera longue, d'ici au matin. Si nous nous escrimions un peu entre nous, en attendant, pour nous faire la main ? Pour moi, je porte un défi à la dague et à l'épée à n'importe quel compagnon qui refusera de reconnaître que je suis ici le seul bon réître sachant manier correctement la lame, vider en un seul temps un broc de cervoise et trosser proprement un cotillon.

Il y eut quelques grognements sourds. Un des compagnons releva le défi, et les deux hommes commencèrent à se battre. D'autres prirent goût au jeu et s'alignèrent à leurs côtés. Les défis se multiplièrent, si bien qu'au bout d'une heure, tous les *Socios* furent aux prises.

A l'aube naissante, les *Borgos*, que tout ce bruit d'armes avait mis en éveil, et qui avaient monté toute la nuit une garde vigilante, sortirent prudemment de leurs abris. Le spectacle qu'ils eurent sous les yeux les remplit de joie et leur fit crier : « Noël, Noël au Dieu des *Borgos* ! » Le sol était jonché de morts et de blessés. Les *Socios*, à force de s'escrimer, s'étaient tous mis à mal.

Seul, le vieux chef des *Socios* avait pu s'enfuir avant l'aube, suivi par un compagnon blessé comme lui. Après avoir erré longtemps au bord du fleuve, il trouva enfin l'abri d'un champ de roseaux. Le vieux chef s'abandonna tout d'abord à une rêverie farouche, puis, se sentant frôlé par l'aile noire du soupçon, il demanda à son unique compagnon :

— Sais-tu le nom de celui qui nous a proposé le premier de nous battre entre nous ?

— Oui, maître... Il s'appelle *Lémine*, et je crois qu'il a disparu dans la nuit avant la fin du combat.

Margillac.

A l'Extérieur

En Italie

La grève générale proclamée à Bologne

MILAN, 26 janvier. — La grève générale a été proclamée à la suite de l'incendie qui s'est produit à la Chambre du Travail à Bologne. La ville a gardé sa physionomie normale. Le travail a été suspendu dans les seuls établissements situés dans la banlieue, tandis qu'au centre de la ville, magasins et cafés sont ouverts. Le drapeau national a été hissé sur de nombreuses maisons. Le personnel des tramways ayant quitté le travail, des fascisti l'ont remplacé, permettant ainsi la continuation du trafic.

Le « Resto del Carmine », qui avait opéré une enquête est en mesure de déclarer que l'attaque du cortège funèbre du fascista a été organisée par les socialistes, attaque dirigée spécialement contre les fascisti de Bologne, dont deux furent tués.

Elle n'est pas acceptée dans le reste du pays

MILAN, 26 janvier. — Le « Secolo » affirme que la nouvelle direction du parti socialiste italien, réunie d'urgence, a refusé la proposition d'adhésion à la grève générale dans tout le pays, à la suite des incidents de Bologne, Modène et Ferrare.

Un conseil de l'armée

ROME, 26 janvier. — Un décret institue un conseil de l'armée, présidé par le ministre de la guerre et composé d'un général de l'armée, faisant fonction de vice-président, de sept autres généraux et du chef de l'état-major. Ce conseil s'occupe de toutes les questions concernant l'armée et cesse de fonctionner au moment d'une déclaration de guerre. Durant la guerre, le chef d'état-major est l'organe technique du ministre de la guerre dont il dépend et, en temps de guerre, il aura les fonctions de chef d'état-major du commandant suprême de l'armée mobilisée. Conformément à la nouvelle organisation, le général Badoglio quitte ses fonctions de chef d'état-major et fera partie du nouveau conseil.

Aux Chambres fédérales

(Service particulier de l'Impartial)

Conseil national

BERNE, 26 janvier. — Répondant à une question écrite de M. Enderli et consorts, sur la révision du Code pénal militaire, M. Hæberlin, chef du Département de justice, déclare que cette affaire pourra être portée à l'ordre du jour de la session du printemps.

M. von Matt (Nidwald) rapporte sur un crédit supplémentaire de 455.000 francs pour le port du Rhin à Bâle (St-Jean).

M. Gaudard (Vaud) prie le Conseil fédéral de renseigner la Chambre sur l'état de la navigation du Rhin.

M. Chuard, chef du Département de l'intérieur, déclare que si la France a le droit de prélever l'eau du Rhin, ce droit est limité par des correctifs précis. La récente conférence de Strasbourg s'est déclarée incompétente pour recevoir la requête de nos députés. Ceux-ci n'ont pas pu assister aux délibérations sur pied d'égalité. Le Conseil fédéral fait des démarches pour que cette situation ne se renouvelle pas.

Le 14^{me} rapport de neutralité

On aborde ensuite l'annexe au 14^{me} rapport de neutralité. Il s'agit de l'impôt sur les bénéfices de guerre sous une forme nouvelle. M. Meyer (Zurich) rapporte au nom de la majorité de la commission, qui veut maintenir l'impôt sur les bénéfices de guerre avec un taux atténué de 20 %. La minorité de la commission, représentée par M. Klœti (Zurich), demande qu'on conserve le taux actuel de 35 %.

M. Schær (Bâle-Ville) présente un postulat invitant le Conseil fédéral à exonérer les sociétés coopératives de l'impôt sur les bénéfices de guerre.

M. Graber (Neuchâtel) pose une question au sujet de l'affaire Bloch. Cet industriel devait payer 23 millions au fisc. Aujourd'hui, le Conseil fédéral accepte 3 millions. Il demande aussi des explications au sujet de la faillite de la société Pic-Pic, à Genève, dans laquelle la Confédération perd plusieurs millions.

M. Musy constate que jusqu'à aujourd'hui l'impôt sur les bénéfices de guerre a rapporté 700 millions. Dans ces conditions, et en présence de cet effort considérable, on ne saurait maintenir le taux actuel de 35 pour cent, sans atteindre le commerce et l'industrie dans leurs sources vives. Il est donc indiqué de fixer ce taux à 20 pour cent.

Répondant à M. Schær, M. Musy déclare que les coopératives de consommation se trouvent déjà placées sous un régime de faveur, puisqu'on ne considère comme bénéfice de guerre que le 50 pour cent de leur ristourne.

L'affaire Bloch

L'orateur donne ensuite des explications sur les affaires Bloch et Pic-Pic. Sur la base de la comptabilité saisie, on a constaté que M. Bloch devait au fisc 9 millions. L'administration lui a infligé en outre une amende de 7 millions. Pour réaliser cette créance de 16 millions, on a séquestré tout ce qu'on a pu saisir et ces biens sont restés sous séquestre jusqu'à la liquidation. En septembre dernier, à la suite du cours des changes, les biens sous séquestre étaient réduits à 4 millions et demi. La Confédération avait le choix entre la faillite de Bloch et la saisie de son portefeuille. Bloch était intéressé à une foule d'entreprises industrielles qu'il importait de tenir debout. La Confédération a pris en paiement la totalité des valeurs réalisables et obtenu le maximum de ce qu'il était possible d'obtenir.

La faillite Pic-Pic

La faillite Pic-Pic n'a malheureusement rien de fictif. Au moment où les bénéfices de Pic-Pic étaient connus par l'administration de l'impôt de guerre, ils avaient déjà disparu, parce que la Pic-Pic s'était intéressée à d'autres entreprises qui ont, elles aussi, subi des pertes : c'est notamment le cas pour les charbons du Valais. L'administration de l'impôt de guerre s'est trouvée en présence d'une situation irréalisable.

MM. Huber (St-Gall) et Wunderli (Zurich) soutiennent le postulat Schær. M. Graber estime qu'en procédant avec plus de rapidité et d'énergie, le fisc aurait pu sauver plusieurs millions.

M. Musy déclare qu'il accepte le postulat Schær.

La proposition de la majorité de la commission (20 pour cent pour l'impôt de guerre) est votée par 46 voix contre 37.

La limitation des pleins pouvoirs

On aborde ensuite le 15^{me} rapport de neutralité. M. de Meuron, président de la commission rapporte. La commission, unanime, présente le postulat suivant :

« Le Conseil fédéral est invité à abroger l'arrêté fédéral du 3 avril 1919 sur la limitation des pleins pouvoirs. »

1. Il abrogera sans délai les arrêtés rendus en vertu des pleins pouvoirs, dont le maintien n'est pas absolument indispensable et il prendra des mesures pour que les autres soient transformés en arrêtés législatifs.

2. Il ne fera usage, à l'avenir, de ses pouvoirs extraordinaires qu'à titre exceptionnel, en cas d'urgence absolue.

3. Il consultera auparavant les commissions des pleins pouvoirs et d'autres commissions déjà constituées. »

Il s'agit d'une troisième étape de la législation des pleins pouvoirs.

M. de Dardel (Neuchâtel) présente avec MM. Chomarel (Vaud) et Perrier (Fribourg) le postulat suivant :

1. L'arrêté fédéral du 3 avril 1919 sur la limitation des pleins pouvoirs est abrogé.

2. Le Conseil fédéral abrogera les arrêtés rendus en vertu des pleins pouvoirs, dont le maintien ne présente pas un caractère de nécessité absolue. Les autres sont transformés par la voie constitutionnelle légale.

M. de Dardel estime que la commission ne change rien à la situation actuelle et que le seul moyen de mettre fin au régime des pleins pouvoirs consiste à l'abroger.

M. Schulthess déclare que le Conseil fédéral est en train de liquider rapidement les pleins pouvoirs et qu'il estime lui-même en être déchargé le plus tôt possible. Mais il est impossible de les abroger du jour au lendemain sans provoquer les plus graves perturbations économiques.

Le postulat de la commission est voté par 62 voix contre 21 pour celui de M. de Dardel.

L'excédent de tourbe

M. Hælliger (Lucerne) demande des explications au sujet de l'excédent de tourbe.

M. Schulthess déclare qu'il est difficile de prendre des mesures pour protéger les producteurs, parce qu'il y a 100.000 tonnes de tourbe sur le marché.

Al Département de justice, M. Duft (St-Gall) présente la motion suivante : « Le Conseil fédéral est invité à tenir compte de la détresse croissante de couches importantes de la population en atténuant notamment à l'égard des chômeurs les dispositions sur les mesures d'exécution en matière de poursuites et de faillites. M. Hæberlin déclare que le Conseil fédéral accepte la motion pour étude. »

Les Départements de justice et militaire sont adoptés sans observations et la séance levée à 1 heure 10.

Conseil des Etats

BERNE, 26 janvier. — M. Laely (Grisons) rapporte sur les 4 millions de crédits supplémentaires pour le Département de l'intérieur.

Au chapitre de l'inspectorat des Travaux publics, M. Dind (Vaud) estime que les fonctionnaires chargés des devis manquent de perspicacité. Il constate, au sujet de l'augmentation des frais d'impression, qu'il n'y a pas lieu de s'en étonner quand on voit le Conseil fédéral se montrer si généreux à l'égard des typographes grévistes.

Les crédits supplémentaires des Départements de l'intérieur et de justice et police sont approuvés.

Une interpellation de M. Brugger (Grisons) demande au Conseil fédéral des renseignements au sujet de l'information parue dans la presse annonçant le passage de troupes étrangères à travers la Suisse.

Le Conseil des Etats liquide encore sans débats bien importants les chapitres suivants : crédits supplémentaires, finances, économie publique, postes et chemins de fer, établissements de régime, compte capital, subsides à l'agriculture, divers. Rapporteurs : MM. Laely, Dind, Keller, Aepli, Rutt, Scheurer, Ammann.

La séance est levée à midi 40.

Chronique suisse

Un aviateur suisse tué

DUBENDORF, 26 janvier. — Ce matin, le premier-lieutenant aviateur Alfred Muhr, né en 1894 qui s'élevait pour exécuter des vols acrobatiques sur un appareil de chasse Nieuport, s'est abattu sur le sol d'une hauteur de 50 mètres et s'est tué.

L'appareil que montait l'aviateur faisait partie d'un envoi de six appareils achetés à la France en 1916. Coïncidence curieuse, c'est en pilotant un de ces mêmes appareils de chasse que Bider trouva la mort.

Le premier-lieutenant Muhr était pilote depuis 1918 et ce n'est que depuis la fin de 1920 qu'il avait commencé ses exercices d'acrobatie.

DUBENDORF, 26 janvier. — Nous recevons encore les détails suivants sur l'accident d'aviation de Dubendorf :

L'avion de chasse Nieuport ayant glissé dans un brusque virage, le pilote ne put rétablir l'équilibre, d'autant plus qu'il ne se trouvait plus qu'à 80 m. du sol. L'appareil fut complètement détruit. Le premier-lieutenant Muhr, qui avait le crâne fracassé, la colonne vertébrale brisée et d'autres contusions, est mort quelques minutes après sans avoir repris connaissance.

Muhr avait étudié à l'École polytechnique fédérale comme ingénieur technicien. C'était un pilote très habile sur lequel étaient fondés de grands espoirs.

Chronique jurassienne

Le chômage à St-Imier

A la suite du chômage croissant à St-Imier, le Conseil municipal avait pris connaissance récemment du rapport, daté du 11 janvier, de la commission de chômage, où l'on constate une aggravation de la situation. La Bourgeoisie et les C. F. F., qui avaient été consultés, ne prévoyant pas de travaux à faire exécuter, les propriétaires riverains de la Suze furent invités à faire opérer les travaux de nettoyage et d'émondage qui leur incombent pour employer autant que possible les chômeurs.

Le Conseil avait également décidé de faire une démarche à la Direction cantonale de l'intérieur à Berne, pour obtenir l'assurance que la commune pourra compter en 1921 sur des subsides fédéraux et cantonaux en faveur de la construction de maisons locatives.

Mais le chômage n'a pas attendu que tous ces remèdes à plus ou moins long terme fussent en puissance d'intervenir d'une manière efficace. Les 300 ouvriers qui chôment totalement et les 300 chômeurs partiels répartis entre les fabriques de la place posent en effet un problème d'une gravité exceptionnelle aux autorités municipales. C'est à la suite de la conférence Gros-pierre sur le chômage qu'ont eu lieu les pourparlers en vue d'une action concertée auprès des C. F. F. Finalement on apprend qu'une délégation du Conseil municipal, M. Charmillot, conseiller aux Etats, MM. Ryser et Gros-pierre, conseillers nationaux, aura jeudi une entrevue avec le directeur des constructions des C. F. F. Comme un agrandissement de la gare de St-Imier est chose depuis longtemps reconnue nécessaire, il est certain que les travaux entrepris permettront de remédier tant soit peu aux cruels effets du chômage.

Parmi les fabriques atteintes par la crise, signalons la fabrique de compteurs électriques « Chasseral », qui depuis le début de l'année a 200 ouvrières et ouvriers chômeurs au chômage total, la tréfilerie « Sonia » qui, depuis le 21, met tout son personnel au chômage total, environ 80 ouvriers ; enfin la fabrique d'appareils électriques « Tarcos », qui renvoie aussi une partie de ses ouvriers. Il est malheureusement à prévoir que d'ici peu tout le personnel de cette nouvelle et jeune industrie sera mis au chômage total. Pour les fabriques d'horlogerie, les Longines, etc., à l'exception de la fabrique « Berna Watch Co » qui a déjà renvoyé une partie de son personnel, le chômage est partiel.

Comme il est à supposer que l'exemple sera imité un peu partout par les colonies sœurs, nous signalons la pétition adressée par la colonie italienne de St-Imier à la Légation de Berne en vue d'activer les secours aux chômeurs de nationalité étrangère. Une commission a été nommée qui statuera sur les demandes d'assistance.

Correction de la Sorne

Les journaux ont annoncé ces temps derniers que l'on songeait à corriger la Sorne sur une partie de son parcours entre Delémont et Courtételle, afin de procurer du travail aux chômeurs. Il s'agit du coude que fait la rivière au-dessus de la Grande-Ecluse, où se produisent des inondations à chaque crue. Le devis des premiers travaux s'élève à 60.000 francs.

Pour la correction des rives du lac

Dans une de ses dernières séances, le Conseil fédéral a alloué au canton de Berne 33 1/2 % des frais de correction des rives du lac de Bièvre, de l'embouchure de la Thielle à Cerlier (devis, fr. 133.500, maximum, fr. 44.500). On sait que le petit port de Cerlier s'engraissait peu à peu ensuite des apports de sable et de gravier dont le dragage s'impose périodiquement.

Les élections à Tavannes

On est assez pointilleux sur les résultats d'élections dans la contrée. Le souvenir n'est pas effacé d'un récent recours que deux groupes politiques ont de nouveau recouru à l'instance préfectorale contre les résultats des élections municipales des 8 et 9 janvier. Relevant le fait que quelques électeurs auraient reçu une carte de vote alors qu'ils n'y avaient pas droit et contre la double décision prise par le bureau électoral, le groupe indépendant réclame la cassation des résultats proclamés ou, du moins, le ballottage en ce qui concerne l'élection du maire. Le parti socialiste, de son côté, s'appuie sur le fait qu'un bulletin ne portant aucun nom de candidat aurait été éliminé du vote proportionnel pour réclamer l'attribution d'un siège supplémentaire au Conseil municipal, au détriment du parti populaire.

M. le préfet a demandé au bureau électoral de lui fournir un rapport circonstancié, avant d'entendre les plaignants et de se prononcer.

En remplacement du Dr Junod au Grand Conseil deux candidats du même parti progressiste populaire sont en présence : M. J. Schlappach, avocat, et Paul Brand, marchand de bois.

DERNIERE HEURE

La saisie des douanes turques par les Alliés

Graves accidents de chemins de fer

Un aviateur suisse se tue

La conférence interalliée de Paris

Avant la séance

PARIS, 26 janvier. — La séance de la Conférence interalliée s'est ouverte mercredi matin un peu après 11 heures. En plus des plénipotentiaires assistaient à la réunion MM. Doumer, ministre des finances, Loucheur, ministre des régions libérées et des réparations, Feydoux, sous-directeur des affaires commerciales au ministère des affaires étrangères, et lord Abernon, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin. Ces deux derniers étaient délégués à la Conférence des experts de Bruxelles.

La réunion a été consacrée à la question des réparations. Avant la séance, M. Loucheur a eu une longue conversation avec M. Briand, avec lequel M. Doumer s'est également entretenu. M. Lloyd George, qui avait profité du beau temps dans le début de la matinée pour aller faire une promenade au Bois de Boulogne, n'est arrivé qu'à 11 heures.

Le problème des réparations

PARIS, 26 janvier. — La séance de mercredi matin a duré deux heures. Elle a été exclusivement consacrée à l'exposé de M. Doumer sur la question des réparations. Le ministre des finances a principalement mis en lumière l'importance des sommes que l'Allemagne doit à la France pour la réparation des dommages qu'elle a causés. Il a montré que le budget de la France prévoit cette année plus de 16 milliards de dépenses pour le relèvement des régions dévastées et le paiement des pensions aux veuves et blessés de la guerre. Cette somme doit être recouvrée sur l'Allemagne si on veut assurer l'équilibre budgétaire. M. Doumer s'est borné à cet exposé de faits, sans envisager le moyen pratique de faire payer l'Allemagne. Cette partie spéciale du problème des réparations sera présentée par M. Loucheur.

L'exposé de M. Doumer a vivement intéressé la conférence. A plusieurs reprises, M. Lloyd George a posé des questions au ministre français des finances. Le discours de M. Doumer sera traduit et remis aux diverses délégations pour l'étudier de plus près ; en même temps, M. Doumer fournira à la conférence des documents complémentaires.

La discussion du problème des réparations sera reprise jeudi matin. Mercredi après midi, la conférence devait examiner diverses questions notamment celles relatives aux frontières polonaises.

Les Etats baltes

PARIS, 26 janvier. — La conférence s'est réunie à 16 heures et a tenu une courte séance consacrée à l'examen de la question de la reconnaissance « de jure » des Etats baltes et des Etats du Caucase. Il a été décidé d'accorder dès maintenant la reconnaissance de droit à l'Estonie et à la Lettonie. La reconnaissance de droit de la Lituanie a été envisagée avec sympathie, mais toute décision doit être ajournée jusqu'au règlement de la question de Vilna, dont la Société des Nations est saisie. La Conférence s'est déclarée entièrement favorable à la reconnaissance de droit de la Géorgie, si celle-ci en exprime formellement la demande. Son représentant à Paris a été immédiatement consulté à cet égard.

La conférence se réunira jeudi à 11 heures 30 pour prendre des décisions sur le rapport des experts militaires, navals et aériens.

Des précisions

PARIS, 27 janvier. — La conférence interalliée a abordé mercredi le problème des réparations. A la demande de M. Lloyd George, M. Doumer a fait un exposé du problème au point de vue financier. Suivant les données actuelles de la Commission des réparations, on peut, selon M. Doumer, fixer à 212 milliards de marks or l'ensemble des réparations dues à tous les Alliés. Sur cette somme, la France devrait recevoir 110 milliards de marks or. M. Lloyd George ayant déclaré que l'exposé de M. Doumer apportait des indications très différentes des évaluations connues jusqu'ici, des précisions ont été demandées à M. Doumer, qui fournira des documents supplémentaires.

Le maréchal Foch demande des sanctions

PARIS, 27 janvier. — Le rédacteur diplomatique de l'agence Havas écrit : Jeudi matin, la conférence prendra connaissance du rapport présenté par le maréchal Foch au nom du comité interallié de Versailles sur le désarmement et en approuvera vraisemblablement les conclusions. Indépendamment des délais indiqués mercredi pour chacune des mesures de désarmement prévues, le rapport du maréchal Foch réclame comme indispensable l'adoption de sanctions en cas de manquement de l'Allemagne, notamment l'occupation de nouveaux territoires allemands, la Ruhr par exemple, et la proclamation de l'occupation des territoires rhénans.

En France

Un attentat

PARIS, 26 janvier. — L'Arménien Terzacharian a tiré, sans l'atteindre, un coup de revolver sur Avedis Aahriel, président de la délégation arménienne à la Conférence de la paix. L'agresseur a été arrêté.

PARIS, 26 janvier. — Terzacharian, l'agresseur de Avedis Aahriel, chef de la délégation arménienne, a déclaré dans son interrogatoire que, arrivé à Paris il y a quelques mois pour y achever ses études, il s'était trouvé sans ressources et avait dû apprendre le métier de cordonnier pour subvenir à son existence. Il a avoué s'être rendu chez M. Aahriel dans le but de lui demander de l'argent et s'être muni d'un revolver pour s'en servir contre le président de la délégation en cas de refus de sa part.

Une perquisition faite dans la Chambre de l'étudiant a établi qu'il semblait être dans la misère.

En Angleterre

Grave accident de chemin de fer

ABERMULE (Pays de Galles), 26 janvier. — Un terrible accident de chemin de fer s'est produit aujourd'hui sur le réseau de la Compagnie Cambrian. Deux trains, l'un venant de Montgomery et l'autre, express venant de la côte, sont entrés en collision à 17 heures. Il y aurait 20 tués et de nombreux blessés.

Le nombre des tués est de dix-sept, dont un lord

LONDRES, 27 janvier. — Dans l'accident de chemin de fer qui vient de se produire en pays de Galles, le nombre des morts officiellement constaté est de 17, parmi lesquels se trouve un lord d'Angleterre.

En Irlande

Les attentats continuent en Irlande

DUBLIN, 26 janvier. — On annonce l'assassinat d'un fermier près de Bandon et l'enlèvement dans le comté de Cork d'un agent de police par des hommes armés et masqués. Un camion transportant des policiers est tombé dans une embuscade, entre Kingstown et Dublin. Les agresseurs ont eu plusieurs blessés.

Quatre jeunes gens accusés de complicité dans les assassinats d'officiers commis à Dublin en novembre dernier ont comparu mardi devant la cour martiale.

La série des attentats s'allonge toujours

PARIS, 27 janv. — Le « Journal » apprend de Londres que des bombes ont été lancées la nuit dernière à Dublin contre une automobile de la police. La carrosserie étant entourée d'acier en treillis, les bombes rebondirent et explosèrent sur la route sans blesser personne. Les assaillants furent surpris par une fusillade puissante et quatre d'entre eux furent emportés par les leurs.

Dix agents de la police auxiliaire ont été attaqués par des sinn-feiners à Teim. Trois ont été blessés, dont deux grièvement.

D'autre part, lord Bonsany, pair d'Irlande, a été arrêté dans son château situé dans le comté de Meath, puis relâché à demeure, la police n'ayant découvert qu'un ancien fusil et de vieilles cartouches de chasse.

BELFAST, 27 janvier. — Un policeman a été tué et un autre grièvement blessé à Belfast, dans leur lit, par des coups de feu, au cours de la nuit dernière.

A Dantzig

Détresse générale

GENEVE, 26 janvier. — Le général Haking, haut commissaire permanent de Dantzig, est arrivé dans la ville libre le 24 janvier. Il est immédiatement entré en fonctions. Le professeur Attolico, haut-commissaire provisoire, quittera Dantzig le 26 janvier pour rejoindre le secrétariat de la Société des Nations à Genève, où il dirige la section du transit et des communications.

Avant de résigner ses fonctions, le professeur Attolico avait été appelé à s'occuper de la question du ravitaillement de Dantzig, dont la population ne reçoit qu'une ration quotidienne insignifiante de pain. Il avait adressé un appel à M. Hoover, président du Comité de secours américain. Ce dernier vient de répondre que les stocks dont il dispose sont réservés à l'assistance des enfants. Il a donné l'ordre à son représentant en Europe de faire le nécessaire pour augmenter les secours en nature destinés aux enfants de Dantzig.

En Espagne

La crise ministérielle

MADRID, 26 janvier. — Le roi a communiqué mercredi matin à M. Dato le résultat de ses conversations. Les principaux chefs parlementaires se sont prononcés pour le maintien de M. Dato au pouvoir. M. de La Cierva a dit que pour éviter une crise, il offre son appui au gouvernement et suspend son opposition.

M. Dato chargé de constituer le cabinet

MADRID, 27 janvier. — Le roi a reçu mercredi soir M. Dato et l'a chargé de constituer le nouveau cabinet.

Arrestation de syndicalistes à Barcelone

BARCELONE, 26 janvier. — A la suite de la mort d'un syndicaliste tué par la police qui, suivant les versions officielles, était intervenue pour repousser une agression dirigée contre elle, quelques corps de métiers ont tenté sans succès de proclamer la grève. Les arrestations de syn-

dicalistes considérés comme dangereux se poursuivent. Dans plusieurs usines, le personnel qui adhère au syndicat rouge fait connaître qu'il l'a abandonné.

En Allemagne

L'Allemagne se dispose à composer

BERLIN, 26 janvier. — A la suite des nombreuses informations publiées par la presse étrangère sur la question des réparations, le chancelier du Reich s'est fait renseigner à ce sujet par le ministre des affaires étrangères et des finances. Le gouvernement allemand est toujours d'avis que l'Allemagne a un intérêt capital à connaître le plus tôt possible le montant de sa dette de réparations. Le traité de paix lui confère le droit d'en être informée avant le 1er mai 1921.

D'autre part, l'Allemagne ne conteste pas que la fixation immédiate de la dette présente des difficultés techniques et qu'il est psychologiquement difficile de se mettre d'accord sur le montant de cette somme. C'est pourquoi le gouvernement allemand serait disposé à renoncer à l'observation de ce délai s'il arrive à s'entendre avec les gouvernements alliés sur la fixation de paiements partiels qui seraient effectués par l'Allemagne durant ces cinq prochaines années.

C'est dans cet ordre d'idées qu'il a accepté le plan des cinq paiements annuels comme point de départ de nouvelles négociations. Le gouvernement allemand demande seulement que le montant des annuités reste provisoirement réservé lors de l'examen de ce plan, de même que le chiffre total des paiements à effectuer — également en cas d'entente sur le principe des annuités — ne soit pas discuté seulement au bout des cinq années, mais aussitôt que possible.

L'ambassadeur de France à Berlin, au cours de son entretien décisif avec le ministre allemand des affaires étrangères, a reconnu que cette demande était justifiée. Celle-ci est donc la base de nouvelles négociations. Le gouvernement allemand ne pourrait accepter le paiement de cinq annuités, ce qui pour l'Allemagne est un grand sacrifice, si de leur côté les gouvernements alliés ne font preuve de bonne volonté à l'égard des points exposés à Bruxelles par la délégation allemande.

Séance tumultueuse au Reichstag

BERLIN, 27 janvier. — La séance de mercredi au Reichstag a été marquée par des scènes tumultueuses, à plusieurs reprises. C'est ainsi qu'après le discours du ministre de la Justice, le Dr Rosenfeld, indépendant, s'écrie : « Allons, nous ne devons pas conserver le moindre espoir d'une amélioration de la justice allemande ! » L'orateur est interrompu par de violentes exclamations parties de la droite, à laquelle riposte la gauche. M. Loebe, président prie à maintes reprises les députés de sauvegarder la dignité de l'assemblée. M. Rosenfeld poursuit : « Un jour viendra où les ouvriers répondront à cette injustice de classes ! » Une motion tendant à la clôture de la discussion est acceptée aux voix de tous les partis bourgeois, cependant que la gauche s'agit vivement. La grande majorité des députés bourgeois quittent finalement la salle des séances au milieu des exclamations qui se succèdent sans arrêt, alors que parle encore le député communiste Koenen. M. Hofman, communiste également s'écrie : « L'orateur n'arrive pas à se faire entendre, parce qu'il est constamment empêché par un député ivre ! Le député Hörsing est ivre ! » L'interrupteur est rappelé à l'ordre.

En Turquie

La saisie des douanes par les Alliés

NEW-YORK, 26 janvier. — Le correspondant de l'« Associated Press » à Constantinople annonce que les Alliés ont saisi les douanes turques.

Indes anglaises

ALLAHABAD, 26 janvier. — La foule a attaqué un détachement de police à Saghaon. Le détachement a fait feu sur les émeutiers, qui ont eu des blessés. Les meneurs ont été arrêtés. Au cours de cette échauffourée, un agent de police a été tué et deux grièvement blessés.

Comment on a brisé une grève en Russie

BERNE, 25 janvier. (Ag. B. P. Ukr.) — La « Moskovs kaya Pravda » communique que, par suite de la grève des ouvriers, les usines métallurgiques de Katerinoslav sont occupées par la troupe. Si les grévistes ne reprennent pas le travail après le délai de 48 heures qui leur a été fixé, ils seront déportés eux et leurs familles en Russie et internés dans des camps de concentration.

La Chaux-de-Fonds

Vols à l'hôpital. Une arrestation.

Depuis quelques années déjà, une femme d'un certain âge et qui habite la ville, travaillait à l'hôpital en sa qualité de lessiveuse. Elle fut soupçonnée de vols à plusieurs reprises par le personnel de cet établissement, car on s'apercevait que du linge disparaissait. Une plainte fut déposée et une enquête ouverte par le service de la police de Sîreté.

En effet, au cours d'une perquisition qui vient d'être faite chez cette femme, on retrouva passablement d'effets appartenant à l'hôpital. Elle ne s'était non plus pas gênée de vendre différentes choses à des connaissances. Le tout a été séquestré par l'autorité compétente.

Vu l'importance des vols commis, l'arrestation de la coupable fut jugée nécessaire. Elle est, aujourd'hui, sous les verrous.

F. O. M. H.

Les ouvriers monteurs de boîtes sont rendus attentifs à l'annonce qui paraît dans le numéro de ce jour et les concerne spécialement. Très important.

Attention au piège !

Il s'agit des fameux « agrandissements photographiques » ! De nouveau, les agents des maisons de Paris parcourent nos campagnes, demandent un portrait aux familles et promettent un agrandissement « gratuit ». Ils reviennent six mois après et vous mettent devant l'alternative suivante : ou bien vous commandez un cadre de 35 à 40 francs, ou bien vous achèterez 20 fr. la photo sans cadre. Il y a une troisième possibilité : celle de refuser l'agrandissement ! Dans ce cas, l'agent ne vous rend pas la photo donnée en modèle et vous êtes quitte pour cette perte.

Notez que l'agrandissement vaut 5 à 10 francs et le cadre autant. En Suisse, chez le premier photographe, vous paierez donc 15 à 20 francs au maximum pour l'agrandissement, encadré et vitré et vous auriez la satisfaction d'avoir occupé une industrie suisse, tout en ayant fait une économie de 20 francs pour un article de bonne qualité. Les 40 francs donnés en bloc ou par acomptes à l'agent parisien se transformeront en 100 francs français et constituent une excellente affaire pour les maisons françaises en question. Remarquez aussi que le travail exécuté est de valeur douteuse sinon franchement défectueux et le cadre prétentieux, d'un mauvais goût achevé et de qualité très inférieure. Ne vous laissez pas prendre aux belles paroles et mettez vos voisins en garde contre ces procédés déloyaux.

Pour les chômeurs.

Nous avons le plaisir d'annoncer aux chômeurs que la musique « Les Armes-Réunies » de notre ville veut bien nous prêter son concours. Elle nous donnera un concert le samedi 29 janvier, à 3 heures de l'après-midi, à la Croix-Bleue. Nous y donnons rendez-vous à tous les chômeurs amateurs de belle musique.

Lundi 31 janvier, à 3 heures de l'après-midi également, M. Hofmänner, professeur au Gymnase, donnera à l'Amphithéâtre du Collège Primaire une causerie avec projections lumineuses sur ce sujet : « A travers le Parc National Suisse ». Invitation cordiale à tous ceux qui désirent connaître un des coins les plus pittoresques du canton des Grisons. Ils ne regretteront certainement pas d'être venus.

Au théâtre.

C'est avec une véritable émotion artistique que les amateurs de beau théâtre ont accueilli l'annonce de la représentation de « Maison de Poupée », de Henrik Ibsen. Et leur joie s'est doublée d'apprendre que la grande artiste Suzanne Desprès en serait la principale interprète. Oui, la grande artiste Suzanne Desprès, incomparable révélatrice du génie Ibsénien, va nous donner l'occasion de l'admirer dans un des plus beaux rôles de sa carrière.

Suzanne Desprès donna sa vie au théâtre, ce qui permit au monde entier de l'acclamer dans ses créations, telles que « Les Remplaçants », « Poil de Carotte », « Fille Sauvage », « Elektra », dans tout le répertoire ibsénien, etc. Remercions la très grande artiste Desprès de nous permettre de l'applaudir dans ce rôle de Nora qui permit tant de fois à tous les amis du grand et vrai art de l'ovationner.

Les « Amis du théâtre » retiennent leurs places aujourd'hui même, le public dès demain matin.

Rappelons que les locations du concert Risler, et de la représentation de « Die tolle Kometse » par la troupe du théâtre de Lucerne, s'ouvriront : Aux « Amis du théâtre », vendredi matin ; au public, samedi matin.

Costumes nationaux.

Un comité de reconstitution du Costume neuchâtelois vient de se former à Neuchâtel. Ce comité a pour but de créer une renaissance de notre costume national. Il se propose en outre de travailler à faire revivre nos belles et saines traditions d'ecordialité et de bonne humeur, nos chansons et nos fêtes populaires. Le Comité de Neuchâtel prépare à cet effet plusieurs manifestations d'une belle tenue artistique. Les personnes qui désirent s'intéresser à cette initiative sont priées de s'adresser à Mlle Marguerite Delachaux, Mon Repos, Nord 44, en prévision de leur convocation à une très prochaine assemblée cantonale.

La cote du change le 26 janvier à midi

Les chiffres entre parenthèses indiquent les changes de la veille.

	Demande	Offre
Paris	43 70 (46.40)	45.00 (47.60)
Allemagne	40.45 (40.70)	41.35 (41.65)
Londres	23.97 (23.95)	24.17 (24.14)
Italie	22.60 (23.40)	23.60 (24.40)
Belgique	45 65 (48.30)	47.10 (49.90)
Hollande	210.40 (210.65)	212.35 (212.35)
Vienne	1.45 (1.50)	2.10 (2.30)
New-York (cable)	6.27 (6.25)	6.41 (6.41)
New-York (chèque)	6 25 (6 23)	6.41 (6.41)
Madrid	86 50 (86 00)	88.50 (87.50)
Stockholm	136 50 (137 00)	138 50 (138.50)
Christiania	121 50 (121 50)	124 50 (124 50)

BOYEZ LE STIMULANT
Aperitif à base de vin et quinquina.

N° 111

C'est le numéro d'une potion préparée par le Dr A. Bourquin, pharmacien, rue Léopold-Robert 39, La Chaux-de-Fonds, potion qui guérit (parfois même en quelques heures), la grippe, l'enrouement et la toux la plus opiniâtre. Prix, à la pharmacie: Fr. 2.—. En remboursement, franco Fr. 2.40. 21956

Produits alimentaires hygiéniques de Gland

Pour: Diabétiques 1085
Dyspeptiques
Anémiques

Comptoir RADIA, Robert & Cie
Téléphone 18.91 Doubs 55

Pieds fatigués, Engélures
765 Transpiration exagérée

Soulagement immédiat par l'usage de la **Pommade antiseptique PN**, fr. 1.20 la boîte. — En vente à la grande **Droguerie ROBERT frères**, rue du Marché 2, La Chaux-de-Fonds

La Cité perdue

GRUPE D'ÉPARGNE
"LE BOUVREUIL"

Assemblée générale

Samedi 29 janvier
à 8 heures du soir, au local
Café des Alpes

Le Progrès

CLUB D'ÉPARGNE
Les versements ont recommencé dès le 15 janvier, chaque SAMEDI, de 8 à 9 h. du soir, au local, Café Piémontesi, rue de la Balance 13. Pas de mise d'entrée jusqu'au 5 Février. 711
Assemblée constitutive Samedi 5 Février, à 20 heures.

Incroyable

pour P-123-N
Frs. 12.50

1 élégant sac à main de dame, en cuir (sac Suisse 30x22);
1 magnifique porte-feuille en cuir (4 poches), 16x12;
1 joli porte-monnaie en cuir, sans couture;
Les trois pièces pour fr. 12.50, franco contre remboursement.

M. THIEBAUD, Ecluse 18, NEUCHÂTEL

TIMBRES-POSTE pour collections

Demandez mes divers prix-courants (Suisse, nouveautés, séries). Occasions diverses vu la hausse actuelle. Catalogue Yvert 1921, à 9 fr. 50 franco. JH48526C 24656
Achat d'anciens suisses
Ed-S ESTOPPEY
Galerie St-François, LAUSANNE

MEILLEURE

Ecole d'Apprentis CHAUFFEURS sur voitures et camions

Ed. von ARX Garage, Pesoux
Téléphone 18.38
Demandez Prospectus.

Montre or

Bracelet 18 karats, lunette fantaisie, 10 1/4 lignes, mouvement soigné, est demandée à acheter avantageusement. — Offres écrites, avec prix, sous chiffres A B. 1211, au bureau de L'IMPARTIAL.

SOUS-MAIN 1921

Prix 3 fr. 50
Imprimerie W. GRADEN
4 Rue du Marché 4

Remède de Sœur Eusébe, contre l'incontinence d'urine et les hémorroides. — Maison Burot N 5, à NANTES (France). 24358

Liquidation partielle

Autorisée par la Préfecture 1258

Mise en vente de LOTS importants d'Articles de Ménage

Un lot Sucriers verre, sans couvercles, Ancien prix, 95 ct. Liquidé pour 25 c.	Un lot Euemoires aluminium Ancien prix, 2.25 Liquidé pour 1.85
Un lot Série Saladiers verre, 4 pièces, Ancien prix, 3.80. Liquidé pr 1.95	Un lot Euemoires aluminium, Ancien prix, 2.65 Liquidé pour 1.95
Un lot Sucriers porcelaine, Ancien prix, 95 c. Liquidé pour 50 c.	Un lot Poches aluminium, Ancien prix, 2.95 Liquidé pour 1.95
Un lot Théières porcelaine, Ancien prix, 1.50 Liquidé pour 50 c.	Un lot Poches émail, Ancien prix, 1.95 Liquidé pour 1.50
Un lot Pots à lait Ancien prix, 1.95 Liquidé pour 50 c.	Un lot Spatules étamées, Ancien prix, 1.45 Liquidé pour 95 c.
Un lot Cafetières porcelaine, Ancien prix, 1.95 Liquidé pour 50 c.	Un lot Bassines pour lits, Ancien prix, 6.95 Liquidé pour 4.95
Un lot Pignons à pommes de terre, Ancien prix, 95 c. Liquidé pour 65 c.	Un lot Bassines pour lits, grandes, Ancien prix, 7.95 Liquidé pour 5.95
Un lot Papier hygiénique les 10 rouleaux liquidés pr 2.95	Un lot Ghiffons à polir Ancien prix, 1.45. Liquidé p. 95 c.

Un lot Garnitures de lavabo (5 pièces)							
Ancien prix	19.50	23.50	26.50	29.50	32.85	38.50	69.50
Liquidé pour	13.50	16.50	18.50	20.50	23.50	26.50	48

Un lot Trappes à souris doubles, Anc. prix, 2.95. Liquidé p. 1.95	Un lot Porte-couvercles Anc. prix, 1.95. Liquidé p. 95 c.
Un lot Trappes à souris triples, Anc. prix, 3.95. Liquidé pour 2.95	Un lot Porte-couvercles Anc. prix, 2.95. Liquidé p. 1.50
Un lot Plateaux à desservir très grands, Liquidé pour 1.50	Un lot Tasses émail Ancien prix, 95 c. Liquidé p. 50 c.
Un lot Plateaux à desservir grandeurs moyennes, Liquidé pour 1.25	Un lot Moullins à café Ancien prix, 6.50 Liquidé pour 4.95
Un lot Marteaux Ancien prix, 65 c. Liquidé pour 25 c.	Un lot Barattes à beurre Ancien prix, 2.95, Liquidé pour 1.50
Un lot Boutillons aluminium, très grands, Ancien prix, 4.85 Liquidé pour 2.50	Un lot Lessive « Le Cygne » Ancien prix, 48 c. Liquidé pour 25 c.
Un lot Brosses à décrotter Ancien prix, 45 ct. Liquidé pour 35 c.	Un lot Verres à pied Ancien prix, 95 c. Liquidé pour 60 c.
Un lot Paniers à services 3 compartiments, Ancien prix, 1.65. Liquidé pour 95 c.	Un lot Tasses porcelaine décorés, Ancien prix, 75 c. Liquidé pour 60 c.

Quelques exemples du bon marché de nos Articles en Aluminium

Marmites coniques à cercles	Casses à lait, à manches
Ancien prix 22.50 19.75 16.50 13.50 11.95	Ancien prix 13.50 10.45 9.95 8.25 6.50 4.95
Liquidé pour 18.- 15.75 13.20 10.80 9.50	Liquidé pour 10.75 8.35 7.95 6.55 5.20 3.95
Marmites à sac, profondes	Casses à œufs, à anses
Ancien prix 18.50 17.95 15.75 12.50 10.50	Ancien prix 5.75 4.75 3.75 3.25 2.75 2.50
Liquidé pour 14.80 14.35 12.65 10.- 8.40	Liquidé pour 4.60 3.95 3.- 2.65 2.30 2.-
Marmites à gaz droites, profondes	Casses à frire, avec manche
Ancien prix 18.50 16.50 9.50 7.50 6.95 5.50 3.95	Ancien prix 3.95 4.45 4.95 5.95 6.95 7.95 9.85
Liquidé pr 14.80 13.20 7.60 6.- 5.55 4.40 3.15	Liquidé pour 3.15 3.50 3.95 4.75 5.55 6.35 7.85

Un lot Brosses à habits Ancien prix 45 c. 75 c. 1.25 1.65 Liquidé 35 c. 60 c. 95 c. 1.20	Un lot Verres-gobelet cylindriques Ancien prix 65 c. 50 c. Liquidé pr. 45 c. 35 c.
Un lot Brosses à écurer Ancien prix 1.35 1.85 1.95 35 c. Liquidé pour 95 c. 1.25 1.45 85 c.	Un lot Verres à café Ancien prix 2.95 2.75 2.50 1.50 1.45 Liquidé pour 1.95 1.75 1.30 1.20 1.10
Un lot Brosses à reluire Ancien prix 1.45 95 c. Liquidé pour 95 c. 75 c.	Un lot Tasses porcelaine décorées avec soutasses Ancien prix 1.95 1.65 Liquidé pour 1.35 95 c.
Un lot Passoires à bouillon Ancien prix 1.95 1.75 1.30 Liquidé pour 1.45 1.25 95 c.	Un lot Lampes à pied Liquidé pour 5.-
Un lot Savons de ménage Ancien prix 1.35 95 c. Liquidé 90 c. 70 c.	Un lot Plats à gâteaux porcelaine unie Ancien prix 95 c. Liquidé pr. 60 c.
Un lot Bougies le carton de 6 pièces Ancien prix 2.50 1.95 Liquidé pour 1.95 1.55	Un lot Carafes avec verres Ancien prix 2.50 1.65 Liquidé pour 1.95 1.20
Un lot Planches à laver en zinc Ancien prix 2.45 Liquidé pour 1.95	Un lot Fromagères verre Ancien prix 3.50 Liquidé pour 1.95
Un lot Cire à parquet boîte de 1/2 kilo Liquidé pour 1.40	Un lot Cire à parquet boîte de 1/4 kilo Liquidé pour 70 c.

Brann S. A. La Chaux-de-Fonds

BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

Garantie de l'Etat

La Banque bonifie les taux d'intérêts suivants:

- en Compte courant remboursable à vue 3 1/2 % - 4 %
- sur Livrets de son Service d'épargne et de la Caisse d'épargne de Neuchâtel (maximum Fr. 20,000.-) 4 1/2 %
- sur Bons de dépôt, nominatifs ou au porteur, pour n'importe quelle somme, à 1, 2, 3 ou 5 ans avec coupons semestriels d'intérêts. 5 1/2 %
- sur Obligations foncières, à 10 ans, en titres de fr. 500 et fr. 1000, avec coupons semestriels, au cours de 95 % et intérêts courus (Rendement 6 1/8 %). 5 1/2 %

Neuchâtel, Janvier 1921.
849 LA DIRECTION.

Taxe des Chiens

Il est rappelé au public qu'aux termes du règlement cantonal sur la police des chiens, du 8 Mars 1861 et du Décret du Grand Conseil du 26 Février 1919, la taxe annuelle dans la circonscription communale est fixée à Fr. 25.— pour le rayon local et à Fr. 15.— pour les environs, non compris les frais d'enregistrement et de marque au collier.

Cette taxe doit être payée par tous les propriétaires de chiens habitant le territoire communal, au Poste de Police de l'Hôtel de Ville, d'ici au 31 Janvier 1921.

1091 P-30157-C Direction de Police.

F. O. M. H. La Chaux-de-Fonds

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES OUVRIERS MONTEURS DE BOÎTES

Vendredi 28 janvier 1921, à 4 1/2 h. du soir à la CROIX-BLEUE

Ordre du jour très important.

AMENDABLE. LE COMITÉ.

CABINET ANDRÉ

LICENCIÉ EN DROIT

12, Rue des Halles Montbéliard (France) 12, Rue des Halles

A céder après fortune faite, dans région industrielle de l'Est, un important

Commerce de Vins et Liqueurs

en gros, maison ancienne, clientèle assurée; avec immeubles et matériel (Camion automobile, chevaux, voitures, wagon-réservoir, 1500 fûts, etc.). Chiffre d'affaires prouvé (année 1920): un million 700,000 francs. Prix, 400,000 francs. — Renseignements détaillés à disposition.

Même adresse: fermes, propriétés d'agrément et de rapport de tous genres.

Dents blanches

Pour avoir de belles dents blanches, servez-vous de nos brosses à dents, chaque jour, avec un peu de SÉRODENT en pâte ou en tube.

Brosses à dents dep. 75 ct. Tube de Sérodent Fr. 1.—

Savon dentifrice Sérodent Fr. 1.50 (boîte aluminium). Brosses à dents Anglaises pour les personnes aimant les brosses solides et durables.

Soies de toutes premières qualités seulement en dures et très dures. Prix de Fr. 3.50 à 6.50

PARFUMERIE G. DUMONT

12, Rue Léopold-Robert, 12

5 % Service d'Escompte Neuchâtelois et Jurassien 5 %

A LOUER pour de suite ou à convenir,

Grand MAGASIN

Situation exceptionnelle à la rue LÉOPOLD-ROBERT, avec 3 grandes devantures. — Pour tous renseignements s'adresser à M. Alphonse BLANC, Notaire, rue Léopold-Robert 66.

La Cité perdue

Oeufs FRAIS au prix du jour. — Mme DASEN, rue de la Chapelle 12.

Doreurs! Vous avez aux meilleures conditions, or fin, argent fin, nitrate et poudre d'argent à graver, chez M. J. O. HUGUENIN, Essayeur-juré, rue de la Serre 18. 23510

Bob 7 à 8 places, à l'état de neuf, ayant coûté 150 fr., est à vendre 75 fr. — S'adresser à M. E. MOSIMANN, rue du Manège 19.

Marmite. On demande à acheter une marmite à vapeur. — Offres écrites, sous chiffres C. D. 1161, au bureau de l'IMPARTIAL.

Jeune fille 20 ans, cherche occupations pour les matinales, soit dans ménage ou pension. 1165
S'adr. au bur. de l'IMPARTIAL.

Veuve propre et de toute moralité, cherche place de concierge, pour le 1^{er} mai, dans maison locative ou particulière. Certificats à disposition. — S'adresser Combe Gricarlin 17, au rez-de-chaussée. 1158

Journalière. Jeune personne, propre, demande nettoyages ou lessives. — S'adresser par écrit, sous chiffres B. E. 1183, au bureau de l'IMPARTIAL.

Jeune fille, Suisse-allemande, sachant le français, cherche place dans un ménage. — S'adresser rue du Parc 83, au 1^{er} étage, à gauche. 1180

Jeune homme sténo-dactylo et connaissant divers travaux de bureau, cherche place. — Adresser offres écrites, sous chiffres A. M. 133, au bureau de l'IMPARTIAL.

Bonne lessiveuse demandée pour fin du mois. — S'adresser rue Léopold-Robert 90, au 2^{me} étage. 1166

Garçon d'office. Jeune homme pourrait entrer en qualité de garçon d'office. — Se présenter, avec références, à la Brasserie Ariste Robert. 1173

Colporteur demande pour article de ménage, indispensable. Affaire assurée. — Offres écrites, sous chiffres J. L. 1128, au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande personne de confiance, aimant les enfants, à laquelle on pourrait laisser la garde de la maison en soignant les enfants. La mère est morte et le père travaille hors de la maison et ne rentre que le soir. — S'adresser de suite au Pasteur à la Côte aux Fées. 1164

Sous-soi 1 pièce, cuisine et dépendances, rue de l'Emancipation 49, est à louer de suite. — S'adresser à l'Etude Jaquet & Thiébaud, notaires, Place Neuve 12. 1113

Logement. A louer, pour le 15 mai, beau logement 3 pièces et dépendances, au soleil. Convientrait pour jeunes mariés. S'adr. au bur. de l'IMPARTIAL. 1002

Locaux. A louer, au centre de la ville, locaux pour atelier. Convientrait pour tous genres de métier. — S'adresser « AU BON MARCHÉ », rue Léopold-Robert 41. 1020

Chambre. A louer de suite une chambre meublée, à demoiselle sérieuse. — S'adresser rue Numa-Droz 112, au 1^{er} étage, à gauche. 1067

Chambre. A louer une belle chambre meublée, avec balcon. Paiement d'avance. S'adresser chez M. Paul Girard, rue Numa Droz 2a.
Même adresse, on demande quelques bons pensionnaires. Prix modéré. 1185

Chambre. A louer chambre meublée, à monsieur de toute moralité. — S'adresser rue Général Herzog 20, au 2^{me} étage, à gauche. 1188

Chambre. On offre chambre et pension à demoiselle de toute moralité et travaillant dehors. Piano à disposition. Vie de famille. 1140
S'adr. au bur. de l'IMPARTIAL.

Chambre meublée, indépendante, est à louer à demoiselle sérieuse. 1151
S'adr. au bur. de l'IMPARTIAL.

Chambres. A louer 2 chambres meublées, au soleil, à messieurs de toute moralité. — S'adresser rue Combe-Gricarlin 21. 1048

Chambre à louer, pour monsieur travaillant dehors. — S'adresser rue de la Serre 103, au rez-de-chaussée, à droite. 1005

Chambre. A louer une jolie chambre meublée, à Monsieur de toute moralité, et travaillant dehors. — Paiement d'avance. — S'adresser rue de la Serre 35, au 2^{me} étage, à gauche. 1012

Pied-à-terre indépendant, est à louer de suite. 1136
S'adr. au bur. de l'IMPARTIAL.

Logement. Finances cherchent à louer, pour le 31 mars, appartement de 3 pièces. — Offres écrites, sous initiales R. A. 1142, au bureau de l'IMPARTIAL.

Demioiselle honnête cherche chambre meublée, pour le 1^{er} février. Paiement d'avance. — Ecrire aux initiales A. C. 1190, au bureau de l'IMPARTIAL.

Voyez notre devanture spéciale

Liquidation
Partielle
Du 15 Janvier au 15 Février

Nous vendons

Liquidation
Partielle
Du 15 Janvier au 15 Février

à moitié prix

tous nos
CHAPEAUX garnis pour Dames et Fillettes
et toutes nos
FORMES de Chapeaux pour Dames et Fillettes

B B A N N S. A., LA CHAUX-DE-FONDS

Voyez notre devanture spéciale

On demande à acheter un bureau et un étui en bois pour accordéon. S'adr. au bur. de l'IMPARTIAL. 1131

A vendre plusieurs selles à chouchoute, ainsi qu'un fer à repasser (à alcool). — S'adresser rue du Parc 8, au 1^{er} étage, à droite. 598

Meubles. A vendre une table, 6 chaises bois dur, en bon état, pour chambre à manger, ainsi qu'une paire de grands rideaux. 1040
S'adr. au bur. de l'IMPARTIAL.

Skis à vendre (2 m 20) et 2 piolets. — S'adresser rue du Progrès 111, au 3^{me} étage. 866

Accordéon et mandoline. A vendre un accordéon triple voix, 23 touches, 12 basses, et une mandoline; les 2 instruments en très bon état. — S'adresser chez M. Georges Bloch, Bois Gentil 11. 1135

Association des Agriculteurs

offre à ses membres engrais chimiques et tourteaux de lin. Engrais P. N. K. Poudre d'Os avec azote et potasse depuis fr. 15.70 à fr. 22.35 suivant dosage; recommande tout particulièrement 9.25 à fr. 22.35, engrais ayant fait leurs preuves et très recommandables. 1110
Adresser offres de suite à M. Louis Liechti, Valanvron.

Domaine à vendre

le 3 février en Haute-Savoie, à 15 km. de Genève, sur ligne tramway, payable argent français, de 11 hectares 87 ares, excellent terrain, beaux bâtiments maîtres et fermes. — S'adresser à M. Lacroix, agronome, Rue Racine, Genève. JH-40031-P

A vendre PETITE MAISON

située rue de l'Industrie 15, très bien entretenue, renfermant 3 beaux logements. Assurance contre l'incendie fr. 42.200. — Prix de vente fr. 22.500. — 1245
S'adr. au bur. de l'IMPARTIAL.

Maisons

A vendre, près de la Gare de Neuchâtel, 3 immeubles formant un seul mas et pouvant être vendus séparément:
1 maison de 3 logements, magasin et jardin.
1 maison de 3 logements et 4 locaux. P-174-N.
1 maison de 12 logements.
Rapport 10%. — S'adresser à M. J. Mabot, Fahys 21, NEUCHÂTEL. Téléphone 10.93. 1155

FLÛTE

à 10 clés, en ébène, avec étui, est à vendre à l'état de neuf. — S'adresser rue du Doubs 127, au 1^{er} étage, à droite. 1195

TOUR de MECANICIEN

On demande à acheter un usagé mais bien conservé, avec vis mère et accessoires. Hauteur des pointes 150 à 180 mm, entre pointes 1000 à 1200 mm. — Adresser offres écrites, sous chiffres E. E. 1160, au bureau de l'IMPARTIAL.

OFFICE DES FAILLITES DU LOCLE

Vente aux Enchères Publiques d'un stock d'horlogerie, pélerines et articles divers, mobilier et fournitures de bureau

Le Samedi 29 janvier 1921, dès 13 1/2 h. et éventuellement Lundi 31 janvier, à la même heure, l'Office des Faillites exposera en vente aux enchères publiques, au Local des enchères, rue des Envers 63 (entrée rue A.-M.-Piaget) au LOCLE, les biens ci-après, dépendant de la Masse en faillite de Georges-François BADER, au Locle, savoir : P-15202-Le 993

Horlogerie

1 montre répétition, or 18 karats, avec chiffre G. M., 80 montres-bracelets, dont 6 or 14 karats, 330 montres de poche diverses, 20 dites pour automobiles et motocyclettes, 6 mouvements ancre, 12 pendulettes, 6 montres à jeux, 23 boussoles, 1 marmotte pour montres, 1 chronographe, 7 boîtiers de montres dont 2 agate, bracelets, chaînes, chevalets, clichés, étuis, cartons et boîtes pour montres, 676 calottes et capots pour montres automobiles.

Pélerines et articles divers

70 manteaux et pélerines toile cirée, 18 manteaux gabardine, 7 chapeaux imperméables, 2 vestons, 27 capuchons, 4 cols toile cirée, 2 coupons toile cirée, 12 kilos crochets et boucles, 14 grosses boutons et pressions, 10.000 scellés en fer, 2 machines à poser les pressions, pinces et emporte-pièces, rasoirs, briquets, fers à souder, ferme-portes, plumes, talonnettes, porte-parapluies, appareils de sûreté et à aiguiser, rubans pour suspentes, gourdes, boîtes, agrafes, 82 paquets de 100 douzaines similis chatons.

Mobilier et fournitures de bureau

1 meuble classer à rideau en fer, 1 table à coulisse, 1 table carrée, 4 casiers sapin, 1 étagère, 1 armoire sapin 7 tiroirs, 1 fourneau en fonte, 4 chaises et 1 fauteuil de bureau, 1 machine « Debevo » avec caractères et 1 appareil pour circulaires, 1 machine à imprimer, 1 dite à additionner, 3 dites à perforer et à agrafes, 1 dictionnaire, 1 annuaire, 1 atlas, classeurs, cartons-classeurs, corbeilles à lettres, sonnettes diverses, 1 taraudeuse, 2 grands renvois, 2 machines à munitions, 3 poupées et pièces détachées de machines, 1 lot de caisses.

La vente aura lieu contre argent comptant, conformément à la L. P.
Donné pour trois insertions dans l'« Impartial ». Locle, le 20 janvier 1921.

Office des Faillites,
Le préposé, Tell-Ed. POCHON.

Achat et Vente d'Immeubles

Edmond Meyer

9, Rue Léopold-Robert, 9

Jolie propriété

avec grand verger à vendre au VAL-DE-RUZ
comprenant maison d'habitation, servant actuellement à l'usage de Café de tempérance, Hôtel, belle écurie, grange, etc., grand verger avec divers arbres fruitiers, champs, etc., le tout pour Fr. 25.000. — Facilités de paiements.
S'adresser au bureau, rue Léopold-Robert 9.

Vente de gré à gré d'un Atelier de Décolletages et Etampages

La masse en faillite de la Société DUBOIS & JEANGUENIN, à La Chaux-de-Fonds, offre à vendre de gré à gré, en bloc, l'atelier de décolletages et étampages, rue du Commerce 123, se composant essentiellement de tours automatiques, outillages, barillet, fraiseuse, presse, établis, transmissions, paliers, poulies, étampes, outillage, etc., etc.
Pour visiter, s'adresser à l'Office soussigné où les offres seront reçues jusqu'au 5 février 1921. P-30050-C. 1036

OFFICE DES FAILLITES,
Le préposé, A. CHOPARD.

Un volume. — En vente à la Librairie Courvoisier, place Neuve, La Chaux-de-Fonds.
Le Secrétaire Galant. Envoi au dehors sur demande et contre remboursement.

Cuisine Populaire

de La Chaux-de-Fonds

Assemblée générale des Actionnaires

Jeudi 3 Février 1921, à 20 h., au Bâtiment de la Cuisine Populaire, au 1^{er} étage.

- ORDRE DU JOUR :
1. Lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 1^{er} Avril 1920.
 2. Rapport administratif et financier, votation sur les conclusions du rapport et approbation des comptes.
 3. Rapport des contrôleurs-vérificateurs.
 4. Nomination du comité, série sortante et de deux membres décedés.
 5. Nomination des contrôleurs-vérificateurs.
 6. Divers.

Aux termes des dispositions de l'art. 644 du Code fédéral des Obligations, l'Inventaire, le Bilan, le Compte de Profits et Pertes et le Rapport des contrôleurs sont mis à la disposition des Actionnaires au domicile du caissier, M. H.-V. Schmid, 20, rue de la Serre.
Art. 14. — Pour assister à l'Assemblée générale, tout actionnaire devra déposer ses actions au siège social, chez M. H.-V. Schmid, 20, rue de la Serre, au moins 48 heures avant l'ouverture de l'Assemblée.
En échange de ce dépôt, il lui sera donné un récépissé qui lui servira de carte d'admission à l'Assemblée générale. 1092

Coiffeur

A remettre de suite, dans importante localité industrielle, un

Magasin de coiffeur

pour Messieurs, ayant forte clientèle, 3 lavabos; bonne vente. Ecrire sous chiffres L. B. 1229 au bureau de l'IMPARTIAL. 1229

A remettre à Montreux pour cause de décès 1244

Ateliers de Menuiserie-Ebenisterie

complètement installés, avec force motrice. Machines en parfait état. Travaux en cours et clientèle assurée. Facilités de paiement. — S'adresser Etude Em. Maron, notaire, MONTREUX. P-227M

Machine à écrire

„Yost“
en très bon état, à vendre. — S'adresser rue de la Serre 15, au 1^{er} étage. 1129

OCCASION

A vendre superbe potager, combine avec 2 feux à gaz, 3 feux à bois ou charbon, émaillé blanc et nickelé, longueur 106 cm, profondeur 68 cm; grand four, bouilloire, tiroir pour combustible. Prix, fr. 350. — net. — S'adresser rue des Tilleuls 7, au 1^{er} étage, à droite (entre 10 et 14 h.). 1196

F. DUCOMMUN, Essayeur-Juré

ARGENT OR PLATINE

ACHAT - FONTE - ESSAI
Paix 47 a. Téléphone 21.58

Le Café Hag

J'ai fait sur moi-même une expérience avec le Café Hag sans caféine et me crois en devoir d'affirmer, que je n'ai constaté aucune trace de l'intoxication que produit infatigablement l'usage du café contenant de la caféine. Je me trouve donc en droit de recommander très vivement le Café Hag, Dr. W. F.

THÉS

	par 1 kilo	par 5 kilos	par 10 k.
Ceylan 1 ^{er} choix,	le kilo 5.40	5.—	4.90
Ceylan extra	» 6.40	6.—	5.90
Darjeeling	» 8.25	7.85	7.75
Souchong Chine 1 ^{er} choix	9.—	8.60	8.50
Thé Russe (spécialité)	15.—	14.60	14.50

Envois franco contre remboursement par le Comptoir d'Importation des produits d'outre-mer, Colombier (Neuchâtel). P. 189 N. 1227

CH. PETITPIERRE

ALIMENTATION GÉNÉRALE
LA CHAUX-DE-FONDS

CHOCOLAT en poudre caserne

le demi-kilo Fr. 1.45

CACAO en poudre hollandais

le demi-kilo Fr. 1.90

ESCOMPTE 5%.

Chaussures à prix net Bally Succès

Dames. — Cuir box, bouts tige haut. 17 cm. environ, article solide à Fr. 29.—

Dames. — Cuir box, bouts vernis, tige haut. 17 cm. environ, à Fr. 28.—

Dames. — Roscheveau, bouts vernis, tige haut. 17 cm. environ, à Fr. 31.75

A. Bardone Chaussures Le Locle

Messieurs 40 au 46, cuir box, article très solide, à Fr. 37.—

Garçonnetts 36-49, cuir box, à Fr. 29.50

Enfants et Fillettes
Cuir box, très solide
27 au 29 Fr. 18.80
30 au 35 Fr. 21.50

Envoi franco depuis 50 francs. 1125
Envois au dehors contre remboursement.

CERCLE

La place de **DESSERVANT** du Cercle Montagnard est mise au concours. Entrée en fonction : 30 avril 1921. 1026

Les postulants doivent faire offres par écrit, au Président M. Charles Spichiger, rue du Rocher 20. — Délai d'inscription, 31 Janvier courant.

A VENDRE pour le 30 avril 1921

2 DOMAINES

Aux Roches-Voumard

près Le Locle, l'un de 10 et l'autre de 5 à 6 pièces de bétail. Bonnes maisons de ferme. P-5145-Le 763
Pour tous renseignements, s'adresser à M. Frédéric L'Heritier, rue Léopold-Robert 130, La Chaux-de-Fonds, ou à l'Etude Jules-F. Jacot, notaire, Le Locle.

Dès
Vendredi

GRANDE
Vente - Réclame

après Inventaire, offrant des occasions incroyables

Cols souples	soldés à	0.80
Cols	première qualité de chemisier, toutes formes, à	1.45
Bretelles	pour garçons	à 1.35
Bretelles	pour hommes	à 1.95
Caleçons	pour hommes	depuis 3.95
Caleçons	pour hommes	depuis 3.95
Chemises	porceuses	depuis 7.80
Chemises	couleurs à col	depuis 5.95
Chemises	blanches, toile forte	à 5.45
Chaussettes	pour hommes	depuis 1.10
Chaussettes	extra-fortes inusables à	1.75

Le clou de la vente :

Vêtements pour hommes

en drap fantaisie pure laine ou cheviotte bleue pure LAINES
cédés au prix incroyable de Fr. **105.-**

Manteaux pour hommes

en drap double face, article d'usage, coupe irréprochable, cédés au prix inouï de Fr. **64.-**

Pantalons	pour hommes	à	12.50
Pantalons	draperie française, très élégants, à		15.50
Pantalons	de velours	à	24.50
Pantalons	milaine, entièrement doublés, à		24.50
Vêtements	pour hommes	depuis	45.-
Manteaux	pour hommes	épois	45.-
Manteaux	Raglan	depuis	72.-
Sweaters	pour hommes	à	10.95
Echarpes	assorties	à	3.45
Gants tricot	pure laine	à	2.75
Bandes molletières		depuis	3.45
Blouses de bureau	en noir	à	13.50
Blouses de bureau	fil écru	à	14.50

Aucun de ces articles ne sera soumis à choix

OLD ENGLAND

Pension M^{me} V^{ve} Du Bois

Téléphone 7.79 Léopold-Robert 32 Téléphone 7.79

Pension depuis Fr. 4.50
DINERS - SOUPERS
Service par petites tables 1217

Chaussures Modernes

pour Messieurs, la paire (tous les numéros) **Fr. 25.-**

CHAUSSURES
pour Enfants, Fr. 12.- et Fr. 14.- 1273

Magasin: Rue Daniel-JeanRichard 26

La Cité perdue

POMMADE ESPAGNOLE
Cura-Cutis

guérit toutes les maladies de la peau (engelures, boutons, crevasses, feux, dartres, eczémas).
La boîte fr. 1.25

Seul dépôt pour la Suisse:
Pharmacie BOURQUIN
LA CHAUX-DE-FONDS
S. E. N. 5 % 26161

En souscription

Dictionnaire Historique du
Parler Neuchâtelois
et Suisse Romand

par
W. Pierrehumbert, instituteur
Publié par
La Société d'histoire du canton de Neuchâtel

Renseignements chez tous les libraires et chez **Attinger frères** éditeurs, Neuchâtel 1228

Lits. A vendre un lit fraîchement remonté (fr. 48.-), 1 petit bois de lit d'enfants, avec matelas (fr. 25.-). 1 collier de cheval (fr. 25.-). - S'adresser rue du Progrès 6, au 1er étage, à droite. 1288

Polisseur-nickeleur

est demandé de suite pour la France. Bonne situation - Ecrire sous chiffres R. B. 1162, au bureau de l'IMPARTIAL. 1162

Sténo-dactylo

On demande de suite sténo-dactylo habile. Engagement temporaire. - Chambre Cantonale du Commerce, rue Léopold Robert 34. P-20989-C 1121

Terminages

8 3/4 et 10 1/2" ancre sont à sortir. On fournira boîtes et mouvements avec parties selon entente. - Faire offres avec prix, par écrit, sous chiffres F. J. 1291, au bureau de l'IMPARTIAL. 1201

Mécanicien

Fabrique de boîtes or de la localité engagerait un mécanicien très capable, pour la fabrication des estampes de boîtes fantaisies. - Offres écrites, avec prétentions, à Case postale 16306. 1240

SOLDES et OCCASIONS

de Fin de Saison en

CONFECTIONS

pour DAMES et FILLETES

Pendant la période des soldes nos clientes pourront profiter de très grandes baisses de prix sur quelques séries intéressantes, à notre
RAYON DE TISSUS

Au Progrès

Maison la mieux assortie et vendant le meilleur marché

Dictionnaires Française-Anglais. — Française-Italienne. — Française-Allemand. — En vente LIBRAIRIE COURVOISIER.

Doreur-Nickeleur-Argenteur

connaissant et ayant la pratique des bains et machines, capable de diriger un atelier, cherche place de suite ou époque à convenir. - Ecrire sous chiffres S. V. 1032, au bureau de l'IMPARTIAL. 1032

Jeune Homme

désirant apprendre l'allemand, trouverait place comme apprenti ou volontaire dans une maison d'horlogerie en gros, à BALE. 1001
S'ad. au bur. de l'Impartial.

On désire place 1159

jeune fille

de 16 ans, de bonne famille, dans ménage soigné (avec ou sans enfants), pour aider la maîtresse de maison dans tous ses travaux. Bonne occasion d'apprendre à fond la langue française. Bon traitement et vie de famille seraient préférés à gages. - Adresser offres écrites, avec détails, sous chiffres F. Z. -22-N, à F. Zweifel, Agence de publicité, à Neuchâtel. F. Z. -22-N

FILLE d'office

est demandée de suite. - Se présenter, avec références, au Buffet de la Gare, Le Locle. 1285

Colporteurs

Dames ou demoiselles sont demandées pour colporter un article d'alimentation très apprécié. Adresser offres écrites sous chiffres P-205-N à Publicitas S. A., à Neuchâtel. 1282

MAISON avec jardin

à vendre à Rolle
jolie situation. Bas prix. - S'adresser à M. Eperon, notaire, à Rolle. JH-35170-P 1291

Lit. On demande à acheter en bon état, petit lit de fer pour enfant. - S'adresser rue Sophie-Maire 16. 1275

Urodonal

momentanément
fr. 6.25.

Pharmacie Bourquin
La Chaux-de-Fonds
Envoi au dehors 1847 par retour du courrier

CONFITURES

Grand choix de confitures en toutes sortes, garanties pur sucre et fruits, depuis fr. 0.50 le demi-kilo.

E. Schmidiger-Boss

A vendre

Trousseau confectionné

complet, en majeure partie entièrement neuf, le reste très peu usagé. Lingerie de toute 1ère qualité; occasion très avantageuse. Eventuellement on détaillerait. - Adresser offres écrites, sous chiffres P-197-N, à Publicitas S. A., à Neuchâtel. 1288

A vendre 1264

Jolie villa

à la campagne, 5 pièces et dépendances, jardin, verger, petite écurie, situation idéale, vue, air salubre. Prix très avantageux. Convient à personne désirant se retirer, aussi pour ouvrier. - Offres écrites sous chiffres G. G. 1264, au bureau de l'IMPARTIAL.

Si chaque soir
vous consacrez quelques minutes pour soigner votre chevelure, calvitie, chute, pellicules, auront bientôt disparu avec l'aide de l'incomparable « **Pommade Crausaz** ». av. Ruchonnet 17, Lausanne, 90 ans de succès. Pot de 3.- et 4.- francs. 1261

ANGLAIS

Institutrice expérimentée donne **leçons d'anglais, conversation, traductions, etc.** — S'adresser à Mlle Laval, rue Numa-Droz 70 1255

Qui donnerait des **leçons de Français**
Adresser offres écrites, sous chiffres F. G. 1270, au bureau de L'IMPARTIAL. 1270

COMMIS

intelligent et actif, connaissant à fond le Français et l'Allemand, bonnes notions d'Italien et d'Anglais, et très au courant de tous les travaux de bureau, **cherche place comme sous-chef, ou premier employé**, dans importante maison de commerce ou banque. — Offres écrites, sous chiffres O.F. 181-A., à M. Orelli Füssli, Publicité, à Bâle, Eisenengasse 1-3. O.F. +30-A 1278

Demoiselle

sérieuse, débrouillardie et de confiance, capable de tenir seule tous les travaux d'un bureau (branche combustible), est demandée de suite ou pour époque à convenir. — Offres écrites avec références et prétentions sous chiffres F. K. 1287, au bureau de L'IMPARTIAL. 1287

Logement

de 3 à 4 pièces, est demandé au centre de la ville. — Offres écrites, sous chiffres R. W. 1294, au bureau de L'IMPARTIAL. 1294

Industriels

Très belle usine de 960 m², 3 étages, éventuellement avec matériel, à **Boulogne sur Seine**, à vendre à des conditions extraordinaires. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. Léon Duret, Comptoir immobilier, rue du Stand 58, GENÈVE. J.H.46002-O 1289

A VENDRE camion-auto

«SCAT TURIN», 4 tonnes, à cardan modèle 1920, 1 automobile «Martin», landaulet 3/4, châssis G. C., éclairage électrique, sortant de révision; prix très avantageux. — S'adresser M. F. Junod, Faubourg de l'Hôpital 52, NEUCHÂTEAU. P-206-N 1283

Mobilier neuf

A vendre de suite: 2 lits 190x100 cm (sans literie), 2 tables de nuit (dessus marbre bleu), 1 armoire à glace démontable, assortie, 2 chaises canées, **cerisier ciré**. Prix de Fabrique, avec remise 10%. Envoi franco, port et emballage. Sur désir 1 lavabo faïence la (fr. 100.-). **Méubles soignés**. Au comptant. — S'adresser à Mme W. Diacon, à CERNIER. 1266

On achèterait d'occasion garde-robe ou armoire. — Offres écrites, sous chiffres R. G. 1280, au bureau de L'IMPARTIAL. 1280

Termineurs cherchent terminages à faire à domicile. — Offres écrites, sous chiffres C. B. 1276, au bureau de L'IMPARTIAL.

Personne demandée pour faire aider au ménage. — S'adresser rue du Parc 91, au 2^e étage, à droite.

Chambre. Bonne chambre meublée et chauffée, est à louer dans maison d'ordre. — Monsieur travaillant dehors. — Ecrire sous chiffres N. M. 1085, au bureau de L'IMPARTIAL. 1085

Chambre. A louer petite chambre simplement meublée, à monsieur sérieux, travaillant dehors. Maison d'ordre. S'adresser rue des Terreaux, 28, 2^e étage. 1271

Brasserie de la Grande Fontaine

Demain soir, JEUDI 27 Janvier 1921
Concert classique
par **L'Orchestre**

Direction M. Hugues Caporali, soliste des Concerts de Nice

- PROGRAMME:
1. Les Maîtres chanteurs, Ouverture Wagner
 2. Chants sans paroles, No 1, No 2. Mendelssohn
 3. La Damnation de Faust, Grande fantasia Berlioz
 4. Andante du Concerto, pour violoncelle par M. Cavalla Gótzermann
 5. Trio No 16, par M.M. Caporali, Cavalla, Zaugg Haydn
 6. L'enfant Prodige, Introduction et Danse Ponchielli
 7. L'Apprenti Sorcier, Scherzo Dukas
 8. Rakoczy-Czardas, No 10 Michiels

Piano à queue de la Maison VERMOT-DROZ 1247

ORFÈVRE

Directeur technicien, pour la fabrication en grandes ou en petites séries de la grande et de la petite orfèvrerie **cherche place stable**
Capacités d'organisation, de réorganisation ou de fondation d'une fabrique. — Faire offres écrites pour relations, sous chiffres P. 21010 C., à Publicitas S. A., à La Chaux-de-Fonds. 1243

Crédit Foncier Neuchâtelois

Service d'Épargne

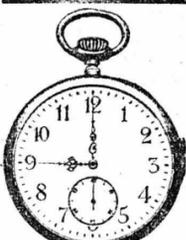
TAUX D'INTÉRÊTS
4 1/2 %

En vue de donner plus d'extension à nos affaires hypothécaires, nous avons décidé de développer notre **Service d'Épargne** et dans ce but, nous avons désigné dans les principales localités des Districts de La Chaux-de-Fonds et du Locle, les correspondants suivants, qui seront chargés des opérations du Service d'Épargne et de la réception des fonds sur Bons de dépôts 5 1/2 %.

- Distriet de La Chaux-de-Fonds:**
Chaux-de-Fonds, M. Charles-Oscar DuBois.
La Sagne, M. Ali Vuille.
- Distriet du Locle:**
Le Locle, M. Henri Houriet.
Les Ponts-de-Martel, M. George Nicole, 27402
La Brévine, M. Adolphe Montandon.
La Chaux-du-Milieu, M. Charles Huguenin-Haldimann.
- Val-de-Ruz**
Cernier, M. Adolphe Zehnder.
Dombresson, M. Alfred Nicole.
Chézard, M. Henri Vuille.
Cofrane, M. Edmond Jacot.
Fontaines, M. Jean Rosselet.
Fontainemelon, M. William Fesselet-Monnier.
Savagnier, M. Fritz Burger.

Nous rappelons que pendant la crise commerciale et industrielle que nous traversons, les prêts garantis par des hypothèques sur des immeubles urbains et ruraux situés exclusivement dans le canton de Neuchâtel, constituent l'utilisation la meilleure et la plus sûre des dépôts d'épargne.

LA DIRECTION.
P. S. — Les livrets d'épargne du Crédit Foncier Neuchâtelois sont admis par l'État de Neuchâtel, pour le placement des deniers pupillaires.



MONTRES

de poche, tous genres en or, argent, métal, acier, ancrés et cylindres. Montres-bracelets pour Dames ou Messieurs. — Grand choix, qualité garantie.

VENTE AU DÉTAIL
S'adresser chez M. PERRET, rue du Parc 79, au 3^e étage.



MAGASIN

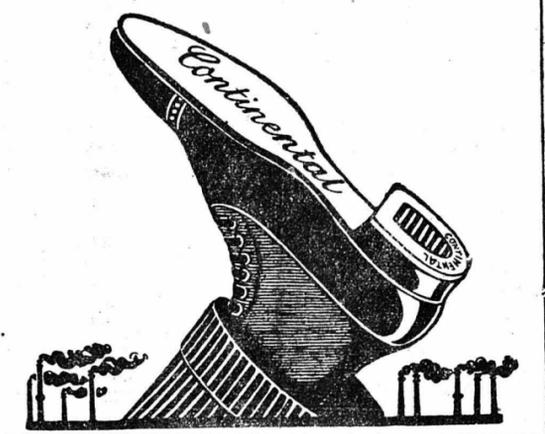
A louer, pour époque à convenir, dans un des passages les plus fréquentés du centre de la ville, un magasin avec deux chambres dans la même maison. — S'adresser, par écrit, sous chiffres P. C. 25014, au bureau de L'IMPARTIAL.

Administration de L'IMPARTIAL
Imprimerie COURVOISIER
Compte de chèques postaux **IV B 325**

Soldes

Pour dames 24.80 26.80 29.80
Pour hommes 24.80 26.80 29.80
Souliers bas dans tous les prix

CHAUSSURES „AU LION”
10, PLACE NEUVE 726



Bob (4 places), à vendre en bon état. Prix, 25 fr. Occasion. — S'adresser chez M. Cattin, rue du Parc 68. 1293

A vendre un lit à deux places, bois dur et sans literie. — S'adresser rue du Puits 14, au 1^{er} étage. 1215

LOCAUX industriels

comprenant: 2 bureaux, 4 locaux, cuisine et dépendances, situés au centre de la ville, sont à louer de suite ou époque à convenir. — S'adresser à M. Alfred Guyot, géant, Ville. P-21009-C 1242

Ressemnellages

de caoutchoucs, garantis indécollables, faits par un spécialiste. On cherche et livre à domicile. — S'adresser rue Numa-Droz 19, au 1^{er} étage. 1256

Je cherche, au centre, dans maison d'ordre, 1254

belle chambre

claire, bien meublée, si possible avec piano. — Offres écrites à M. C. Schenkel, pharmacien, Pharmacie Monnier

Machine à coudre

«Singer», grand modèle, avec tous les accessoires, à l'état absolu de neuf, à vendre bon marché. — S'adresser Fabrique «LA REINE», rue Léopold-Robert 9, au 2^e étage. 1270

Bon horloger

spécialisé sur le terminage de petites pièces fantaisies, boîtes joailleries platines et autres, depuis 45, à 8 lignes, cherche place de suite ou époque à convenir. Au besoin peut diriger. — Ecrire sous chiffres N. H. 1248, au bureau de L'IMPARTIAL.

On cherche

personne âgée et d'expérience, de toute confiance pour faire un petit ménage de 2 personnes et soigner une fillette de 19 mois. Références exigées. — Ecrire sous chiffres A. B. 1267, au bureau de L'IMPARTIAL. 1267

Faire-part Deuil, COURVOISIER

Les enfants de Léopold Montandon: Monsieur et Madame Jules Montandon-Robert; Monsieur Camille Montandon et sa fiancée; Mademoiselle Marcelle Montandon; ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de leur père, fils, frère, oncle et parent

Monsieur Léopold MONTANDON

que Dieu a repris à Lui mercredi dans sa 49^e année, après une courte maladie supportée avec résignation.
La Chaux-de-Fonds, le 27 janvier 1921.
L'enterrement, SANS SUITE, aura lieu vendredi 28 courant, à 14 heures après midi. — Départ de l'Hôpital. 1274

Une urne funéraire sera déposée devant le domicile, rue de l'Hôtel-de-Ville 40.
Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Messieurs les membres actifs, passifs et honoraires, de la Société de Chant «LA CÉCILIENNE», sont avisés du décès de

Monsieur Antoine MEUNIER
membre honoraire-passif, et père de Monsieur Gustave Meunier, membre actif de la Société.
L'enterrement sans suite, aura lieu Vendredi 28 courant, à 13 1/2 heures.
LE COMITÉ.

Mesdames et Messieurs les membres de la Société de secours en cas de maladie LA MUTUELLE sont informés du décès de leur cher et regretté collègue

Monsieur Arthur ARNOULD
L'enterrement aura lieu sans suite, Jeudi 27 courant, à 3 h. après midi. 1251

Messieurs les membres de la Société Genevoise de Secours mutuels sont avisés du décès de leur cher et regretté collègue

Monsieur Antoine MEUNIER
L'enterrement SANS SUITE aura lieu vendredi 28 courant, à 13 1/2 heures.
Le Comité.

Les membres du VELO-CLUB CYCLOPHILE sont informés du décès de P-21013-C 1268

Monsieur Antoine MEUNIER
Tenancier du local.
Le Comité.

Perdu vendredi une petite montre-bracelet, cadran radium. — La rapporter, contre récompense, chez Mme Perret, Belle-Vue 19.

Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père, je vais vous prélever une place. Jean XIV, v. 2.
Maintenant Seigneur, tu laisses ton serviteur s'en aller en paix, selon la parole. Luc II, v. 2

Monsieur et Madame Paul Conrad-Forster et leurs enfants Paullette et Jean-Paul; Mademoiselle Fanny Quartier; Monsieur et Madame Léon Conrad et famille, au Locle; ainsi que les familles Quartier, Aubert, Perrin et alliées, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, du décès de leur chère et vénérée mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante et parente

Madame Louise CONRAD née QUARTIER
qui s'est éteinte mardi, à 22 heures, dans sa 83^e année.
La Chaux-de-Fonds, le 26 janvier 1921. 1236

L'incinération aura lieu SANS SUITE, Vendredi 28 courant. Une urne funéraire sera déposée devant le domicile mortuaire, rue du Banneret 2.
Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.
Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Mon âme retourne en ton repos, car l'Eternel t'a fait du bien; car tu as retiré mon âme de la mort, mes yeux de pleurs et mes pieds de chute. P. CXVI, T. 7. 12

Madame et Monsieur Arnold Matthey-Arnould, Madame et Monsieur Georges Perret-Arnould et leur enfant, Monsieur et Madame Arnold Arnould-Haldimann et leur enfant, Monsieur et Madame Louis Arnould-Pahux et leurs enfants, à Londres, ainsi que toutes les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte sensible qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher et regretté père, grand-père, beau-père, frère, beau-frère, oncle, cousin et parent.

Monsieur Arthur ARNOULD

que Dieu a repris à Lui, aujourd'hui Mardi, à 1 1/2 h. du matin, à l'âge de 61 ans, après une longue et pénible maladie, supportée vaillamment.
La Chaux-de-Fonds, le 25 janvier 1921.
L'incinération SANS SUITE a eu lieu jeudi 27 courant, à 3 h. après midi.
Domicile mortuaire: Rue du Parc 11.
Prière de ne pas faire de visites.
Une urne funéraire sera déposée devant le domicile mortuaire.
Le présent avis tient lieu de lettres de faire-part

Madame Antoine Meunier et ses enfants, Madame et Monsieur Charles Sodeur-Meunier et leur petit Charly à Lucerne, Mademoiselle Emilie Meunier, Monsieur Antoine Meunier à Wakefield, Angleterre, Monsieur et Madame Bernard Meunier-Boucherin et leur petit René, à Genève, Monsieur et Madame Georges Meunier-Little et leur petite Muriel, à Londres, Mademoiselle Angèle Meunier, au Locle, Monsieur Gustave Meunier, Mademoiselle Jeanne Meunier, Monsieur Marcel Meunier, Mademoiselle Fanny Ginsonnée, Monsieur Jacques Ginsonnée, au Locle, Madame A. Meunier et famille, à Vevey, Monsieur Charles Moser, Mademoiselle Lina Moser, ainsi que les familles Moser, Stettler, Friedrich et Hugli, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de leur cher et regretté époux, père, grand-père, frère, neveu et parent, 1259

Monsieur Antoine MEUNIER

enlevé à leur affection mardi, à 17 1/2 heures, à BALE, dans sa 59^e année, après une douloureuse maladie, muni des Sacraments de l'Eglise.
La Chaux-de-Fonds, le 26 janvier 1921.
L'enterrement SANS SUITE aura lieu Vendredi 28 courant, à 13 1/2 heures.
Une urne funéraire sera déposée devant le domicile mortuaire, rue Daniel-Jean-Richard 7.
Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Madame Lucie WUILLEUMIER née BOUVIER
que Dieu a rappelée à Lui mardi, à 14 1/2 heures, dans sa 77^e année après quelques jours de souffrances. 1250

Corbatière-Sagne, le 26 janvier 1921.
L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu vendredi 28 courant, à 13 heures.
Domicile mortuaire: Corbatière-Sagne No 191. Départ à 12 heures et quart.
Les dames suivront.
Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Le temps est court, âme triste et souffrante, Enfant de Dieu sur la terre exilée, Lève les yeux; encore un peu d'attente, Et dans le Ciel tu seras consolée.

Monsieur Xavier Landry, Mademoiselle Hélène Landry, Monsieur Albert Landry, Mademoiselle Blanche Landry, ainsi que toutes les familles parentes et alliées ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien-aimée fille, sœur, nièce, cousine et parente. 1232

Mademoiselle Jane LANDRY

que Dieu a repris à Lui mardi, à 18 heures, dans sa 24^e année, après une courte maladie.
La Chaux-de-Fonds, le 26 Janvier 1921.
L'incinération, SANS SUITE, aura lieu vendredi 28 courant, à 15 heures.
Domicile mortuaire, rue du Temple-Allemand 73.
Prière de ne pas faire de visites.
Une urne funéraire sera déposée devant la maison mortuaire.
Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part